

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne
 CANADA... \$8.00
 ETATS-UNIS ET UNION POSTALE... \$8.00
 MONTREAL ET BANLIEUE... \$10.00

Édition hebdomadaire
 CANADA... \$2.00
 ETATS-UNIS ET UNION POSTALE... \$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5150

FAIS CE QUE DOIS!

Contre le syndicalisme international

L'offensive de M. Mosher

M. Mosher est le président de l'association canadienne des employés de chemin de fer (*The Canadian Brotherhood of Canadian Railway Employees*), l'une des plus puissantes associations syndicales du pays. On l'avait désigné comme candidat au poste de président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, présentement occupé par M. Tom Moore. A la veille de son départ pour Winnipeg, où se tiendront la semaine prochaine, les séances annuelles du Congrès, M. Mosher a formellement annoncé qu'il n'est point candidat à la présidence et que, lui-même, il la refuserait. Il a ajouté à ceci des déclarations qui constituent l'une des plus vigoureuses critiques du syndicalisme international tel qu'il existe chez nous, qu'on ait encore formulées dans les milieux syndicaux et qui présagent vraisemblablement une campagne à fond contre le principe même de l'internationalisme.

"Ce pour quoi combat le Canadian Brotherhood, a dit M. Mosher d'après les dépêches de ce matin, et ce pour quoi combattent maintes autres unions ouvrières, c'est la complète maîtrise de leurs affaires domestiques, en opposition à la maîtrise par l'internationalisme (complete control of domestic affairs as opposed to control by the international). Le temps est arrivé où les ouvriers syndiqués du Canada doivent se conduire eux-mêmes (stand on their own feet) ou se faire mener par une association beaucoup plus considérable qui décide de la politique du travail dans un pays dont les conditions sont très différentes de celles du Canada. La tendance du travail canadien a été de marquer le pas, de prendre peu d'initiatives et, d'une façon générale, d'accepter les décisions de l'internationalisme, sans s'occuper si ces décisions conviennent ou non aux conditions canadiennes. Cette politique est, à mon avis, fatale; elle tue l'indépendance, crée un sentiment d'impuissance et engourdit l'esprit national."

Cette déclaration de l'un des principaux chefs du travail syndiqué chez nous est un témoignage de premier ordre, tant par la qualité du témoin que par l'expérience sur laquelle il peut fonder son témoignage. Il suffit, même aux profanes, d'un minimum de réflexion pour comprendre que ce témoignage correspond à l'inéluctable réalité.

Les syndicats dits internationaux ne sont en réalité que des syndicats américains qui ont étendu au Canada leur organisation première. Ils sont américains par la très grande majorité de leurs membres, de leurs dirigeants supérieurs et leurs quartiers-généraux. (Est-il un seul de ces syndicats internationaux dont le siège suprême soit au Canada?) Les Canadiens, dans l'association générale, font figure de minorité relativement peu considérable et, souvent, tard venue. N'est-il pas inévitable que, dans ces conditions, la majorité américaine fixe, d'après son tempérament et ses intérêts, d'après les conditions de son pays, ce que M. Mosher appelle la politique du travail? Lorsque les conditions diffèrent et commandent des tactiques différentes, peut-on s'attendre à ce que la majorité sacrifie son intérêt et son point de vue à ceux de la minorité? Celle-ci accepte d'avance d'être gouvernée par une majorité dont l'esprit est différent du sien, dont les intérêts peuvent être radicalement opposés aux siens. Elle n'a point à s'étonner d'être parfois sacrifiée.

Voilà pour la situation générale. Quant à ses conséquences de détail, il suffit de regarder un peu ce qui se passe pour devenir la profonde justesse de la critique Mosher. Nous avons eu, depuis deux ou trois ans, plusieurs réunions, sur le sol canadien, de ces syndicats internationaux. Il n'est pas téméraire de présumer qu'elles avaient pour objet particulier de fortifier la prise de l'internationalisme chez nous. Elles ont abouti à quoi, sinon à démontrer que les syndicats canadiens jouent dans l'internationalisme un rôle fort secondaire, quand il n'est pas à peu près nul?

Au congrès de la Fédération américaine du Travail, à Montréal, la plus brillante intervention des Canadiens fut celle de ce délégué qui suppliait la Fédération d'aider les internationaux du Canada à enrayer le progrès du syndicalisme catholique et national. Au congrès de l'International typographique à Québec, quelle place ont tenue les délégués canadiens? Et, pourtant, les typographes canadiens représentent l'un des éléments supérieurs du syndicalisme international chez nous. Quant au sentiment d'impuissance et à l'affaiblissement de l'esprit d'initiative dont parle M. Mosher, l'histoire intime du syndicalisme international révélerait à ce propos des faits topiques.

Il n'en saurait être autrement, d'ailleurs: le syndicalisme international, tel qu'il existe aux Etats-Unis et au Canada, c'est l'alliance du pot de fer et du pot de terre, avec cette aggravation que le pot de terre étant colonial est depuis trois siècles habitué à se faire mener par les autres.

L'attaque de M. Mosher marque le progrès de la forte réaction que devient inévitablement susciter un état de choses aussi profondément anormal — encore qu'il ait des causes historiques par où s'expliquent sa persistance et la présence dans l'internationalisme de tant de braves gens.

Les syndicats catholiques réagissent déjà, et à la fois, contre la neutralité religieuse et contre l'internationalisme du syndicat Gompers et al. Sous leur progrès croissant et sous l'attaque des syndicats du type Mosher, la vieille internationalisme aura bientôt vécu. Ce n'est d'ailleurs plus un secret que certains de ses chefs américains se demandent s'il ne vaudrait pas mieux couper tout de suite les amarres et laisser les Canadiens se tirer d'affaires tout seuls. Qu'ils prennent ou non l'initiative de la rupture, l'échéance fatale ne saurait maintenant beaucoup tarder.

Omer HEROUX.

Billet du soir

Pensées...

Le feu meurt dans ma cheminée et mon regard distrait suit de la dernière flamme le dernier rôle d'agonie.

O mon âme que nous reste-t-il, ce soir, du feu qui tantôt égayait notre pensée? Les années nous échappent, les saisons se succèdent sans donner à notre cœur plus de tranquillité, plus de sérénité. Regarde les amis les plus chers; ils nous quittent un à un pour aller en d'autres cœurs leur amitié frivole. Vois, l'hiver guette "été. La mort guette la vie. Que possédons-nous en face du passé qui n'est plus? Viens. Allons plus haut, n'espérons pas notre affectif n'importe. La terre en est indigne. C'est l'espace qu'il nous faut, le ciel clair, l'infini, l'Amour que nous rêvons. Nous sommes faits pour lui; rien ici-bas ne peut calmer notre soif ardente. Ne regarde pas ce coin du pays qui te charme; demain il te sera brusquement ravi.

O mon cœur, montons encore plus haut: le monde pétri d'égoïsme ne saurait nous retenir. Montons vers la Foi, l'Amour, la Beauté. Vois comme au dehors la Bala, gri-

magante sous le vent qui glace; vois comme elle est laide sous la rafale qui mugit. Ici tout près du feu tu rêves d'infini.

Le feu est mort dans ma cheminée; ô mon âme, dis, pourquoi l'at- tristes-tu ce soir?

SUZON.

"La maternité est un luxe"

Grave observation de M. Bird Coler, directeur des services de bien-être de la ville de New-York. — A Montréal.

M. Bird S. Coler est directeur du département of public welfare de la ville de New-York. Philanthrope, averti, il apporte à l'exécution de ses fonctions une conscience et un tact qui le hissent bien au-dessus de la réputation de routine et de laisser-faire du rond-de-cuirisme. M. Coler, nous confie une courte dépêche de New-York, vient de s'attaquer au problème de la pau-

natalité dans les familles de petite aisance. Suivant le mode américain, pour exprimer ce problème, il a trouvé une formule plus pittoresque qu'élegante: *High cost of births cuts the size of family*, ce qui peut se traduire librement: "le haut coût de la maternité entraîne le petit nombre des naissances".

Exposons le problème; il ne peut manquer de nous intéresser car il se pose de la même façon ici qu'à New-York. C'est entre la métropole américaine et la canadienne, qui en ont tant en commun, un autre trait de ressemblance.

Le directeur du service du bien-être de la ville de New-York, il importe de le noter dès le début et de lui en rendre hommage, offre cette particularité que, dans cette ville la plus matérialiste de toutes celles des Etats-Unis et, peut-être, du monde entier, il se soucie de faire disparaître les obstacles à la haute natalité. Cela est l'élément d'une tournure d'esprit rare. Les administrations poussent, en effet, très vigoureusement, et partout, la croisade contre la mortalité infantile; mais dans combien se préoccupent-elles de corriger les causes qui s'opposent à la haute natalité, surtout quand l'accroissement naturel de la population, comme aux Etats-Unis, se conjugue avec un flot constant et nourri d'immigration?

Chez les familles qui ont un revenu annuel de \$2,500 et dans ces environs, la natalité, dit M. Coler, est découragée par deux causes: le tarif des médecins et le tarif des hôpitaux.

Ce groupe, ajoute-t-il, est trop fier pour accepter la charité dans les hôpitaux municipaux (où on ne prend pas de patients payants), et trop pauvre pour payer les taux des hôpitaux privés.

Pour trouver une sortie à cette impasse, le commissaire Coler a résolu d'admettre dans les hôpitaux municipaux les patients capables de payer des honoraires modérés.

Si le problème est le même ici qu'à New-York, il n'est pas possible de lui donner la même solution. Nous manquons des hôpitaux voulus. Notre maternité catholique se rait tout débordée — et ensuite elle n'est pas la propriété de la ville, qui ne pourrait la réglementer. Il faut recourir à autre chose.

Mais d'abord le problème existe-t-il? C'est incontestable. L'éducation, en se répandant, a inspiré aux mères le souci de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sauvegarde de leur propre santé et de celle de l'enfant. De là la ruée chez les spécialistes. Ceux-ci, pour des raisons parfaitement légitimes, d'abord pour faire face à l'augmentation de leurs frais et ensuite pour se protéger contre un débordement de clientèle, ont sensiblement relevé leurs tarifs, moins sans doute que leurs confrères new-yorkais. Les hôpitaux, privés de ressources, sans aide efficace du gouvernement, ont dû imiter les médecins. Une maternité représente aujourd'hui des frais considérables, une centaine de dollars au plus chiffré.

On dira peut-être: l'hôpital n'est pas nécessaire. C'est juste; mais il faut alors une infirmière. Une journée d'infirmière coûte aussi cher qu'une journée d'hôpital. Il en est d'autres, non diplômées, qui demandent moins; mais le progrès de l'éducation hygiénique fait qu'on ne met plus la même confiance dans ces dernières qu'autrefois et que nécessairement à un certain degré de l'échelle sociale on les repousse, parce qu'on ne veut négliger aucune précaution.

La maternité coûteuse a-t-elle engendré une diminution du nombre des décès? Cela, c'est non pas contrôlable. Et cette réduction, constatée et déplorée par les statistiques municipales, s'est effectuée non pas dans la classe pauvre restée saine et docile à la voix de la nature, mais dans la classe moyenne et dans la classe aisée. Il est certain que le problème, moins grave assurément mais analogue, se pose chez nous comme à New-York. Le snobisme défend que l'on vive au-dessous de sa condition, que l'on se prive ou du meilleur médecin ou du meilleur hôpital ou d'une infirmière diplômée. L'éducation vient renforcer le snobisme. On sait qu'une maternité n'est pas exempte de certains dangers. Le confort de la vie moderne a rendu plus doublet en face de la souffrance et plus craintif en face de l'idée de la mort. On exige un luxe de précautions. Quand elles ne peuvent être réunies, un affaiblissement très sensible de la foi, la voix de la loi naturelle sonnant moins clair et moins haut dans les consciences anesthésiées, tout cela s'exprime par un fléchissement des statistiques des naissances.

Mais quel serait le remède ou plutôt l'adjuvant (le remède efficace ne consistera jamais en effet que dans un renouveau de la foi, une régression vers le temps où la conscience parlait plus haut que l'appétit de la jouissance)? Nous essaierons de le démontrer plus tard.

Louis DUPIRE.

L'hôtel Mont-Royal
 M. Martin demande qu'on emploie à la construction du nouvel hôtel Mont-Royal de la main-d'œuvre montrealaise; c'est une excellente idée.

M. Martin verse un pleur parce que, contrairement à ses vœux, les commissaires, moins malléables que le conseil, se sont refusés à permettre une convention aux règlements municipaux. Pourquoi? Nous sommes de ceux qui avons combattu la construction à 16 étages de cet hôtel. On nous menaçait d'une rupture des négociations. On ne construisait pas à Montréal, on cherchait

une autre ville aux règlements plus souples ou plus modernes. Si cette compagnie avait jeté son dévolu sur Montréal, soutenons-nous, c'est parce qu'elle croyait que les possibilités de cette ville justifiaient l'entreprise et qu'elle n'émigrerait pas ailleurs. Nous sommes-nous trompés?

Si nous le prétextons non fondé d'attirer ici une importante organisation, les commissaires avaient cédé à la pression du maire, du conseil et des hautes influences qui les obsédaient, ils eussent aboli, en pure perte, l'un des plus sages règlements de la ville de Montréal, qui la protège, pour longtemps encore, espérons-le, des horreurs de l'horizon new-yorkais.

L. D.

Une guerre commerciale

COMMENT L'ALLEMAGNE MENACE LE COMMERCE ANGLAIS.

L'Angleterre, depuis plus d'un siècle, détient deux suprématies qui ont exalté son orgueil, permis son hégémonie mondiale et augmenté sa force au-dessus de celles des autres nations: la suprématie commerciale et industrielle et la suprématie militaire navale. Celle-ci, depuis l'acte de la navigation de Cromwell, était incontestée, puis le parlement et les lords comptaient ordinairement sur un marié et non sur une femme. Les deux pays qui la suivaient immédiatement, l'autre n'était pas moins réelle, comme les statistiques le révélait chaque année avec une brutalité de chiffres qui n'a pas de pareille.

Ces cours de gloire et de prospérité paraissent maintenant terminés. La Grande-Bretagne, dès aujourd'hui, commence à se laisser distancer par des concurrents plus forts, plus énergiques, plus nombreux, plus prospères; et il est important de signaler ce renversement de la balance, qui sera sans doute un des principaux événements du XXe siècle. Nombre de chants nationaux qui chantaient les enfants de l'île solitaire ne diront plus les faits réels et ne seront plus capables de rappeler des souvenirs chers au cœur anglo-saxon.

Dés avant la guerre, la concurrence allemande avait été assez puissante pour chasser les marchandises anglaises de presque toutes les nations, dont on parle dans l'histoire du Moyen-Age s'étaient faites les clientes de Berlin, qui n'avait pas réussi, cependant, à pénétrer complètement sur les territoires plus éloignés et à atteindre sûrement les marchés asiatiques, africains et américains. Mais la guerre est survenue. L'Allemagne a été désarmée: elle ne porte plus, au jourd'hui, le fardeau des armements qui pèsent lourdement sur les épaules des grandes puissances.

Sur son argent ayant diminué, elle s'est trouvée en position de vendre à moindre prix que tous les autres pays; et de concurrence partout avec avantage les industries nationales. La guerre, qui a détruit son impérialisme militaire, a donné plus de chances de succès à son impérialisme industriel; et il s'agrandit par bonds et par sauts depuis la signature du traité de Versailles. Pour maintenir sa grandeur, John Bull devrait, aujourd'hui, recommencer un conflit armé.

Le vainqueur en fin de compte, ne voyons-nous pas aujourd'hui les Etats-Unis, inondés de produits du bon marché, élever les plus hautes murailles douanières de son histoire, pour empêcher ses manufactures de crouler? La Grande-Bretagne, placée en face du même fait, suit la même ligne de conduite. C'est que l'Allemagne n'a jamais eu une telle occasion qu'aujourd'hui, pour répandre son commerce, et d'élire son prétexte dans toute la mesure du possible. Elle peut payer les indemnités de guerre en articles manufacturés, elle en profite pour pousser une renaissance industrielle prodigieuse dans l'histoire du monde. Un Anglais fait l'aveu suivant: "Notre commerce mondial est en péril. Dans chaque pays du monde, l'Allemagne vend moins cher que la Grande-Bretagne. Nos marchandises sont chassées des marchés qui leur ont toujours appartenu." Le correspondant du *Daily Express* à Berlin dit les mêmes choses avec les mêmes formules.

Pour parvenir à son but l'Allemagne adopte la méthode de concentration des industries. Hugo Stinnes, dictateur industriel, est maître de 1,340 maisons, dont le capital excède \$2,000,000,000. Il a plus d'un million et demi d'employés à son service. Ses manufactures fabriquent tous les articles d'usage courant qu'il est possible de concevoir. Le maître de la mer, qui voguait naguère présent comme le produit des nations modernes, est dépassé par la réalité. A côté de ce géant, qui n'a guère d'égal dans le monde, se tiennent sept géants plus petits qui se divisent ce qui reste des industries allemandes: de Klockner, Thyssen, Wolff, Haniel, Krupp, et les deux groupes Phoenix et Stumm. Et ces huit magnats détiennent les ressources de charbon, de fer et d'acier, les banques, le transport, les industries du papier et la production des produits chimiques, des instruments de verre et de cuivre. Ils dirigent ainsi toute l'industrie de l'Allemagne, du premier au dernier article, ils coordonnent leurs intérêts, coopèrent entre eux, ils fusionnent et amalgament, de manière à ce que

la vaste machine aux multiples rouages fonctionne avec une régularité admirable. Apres avoir satisfait aux besoins de leur pays, et mis en exploitation toutes ses ressources naturelles, ils se lancent à l'assaut du marché mondial avec la même méthode et la même direction unique, ils acquièrent au dehors, et accaparent ce qu'ils peuvent de matières premières. Sous une direction centralisée, ils ont tout l'avantage de la concurrence, ils peuvent produire et acheter aussi à meilleur marché, les instruments de fabrication et la matière qui passe par les machines. Plus la production est grande, dans une même manufacture, plus le produit ouvré revient à meilleur compte, disent les économistes.

Les Allemands appliquent le principe sur une échelle dont la grandeur étonne.

Il est encore une raison au bas prix de vente des marchandises allemandes.

L'ouvrier demande moins de gages que les syndiqués d'Outre-Manche; il se contente d'une rémunération plus modique. Le coût du travail ne peut se comparer dans les deux pays, tant l'un donne des gages élevés et l'autre des gages ordinaires. Il y a plus encore. Les ouvriers syndiqués déclarent souvent des grèves qui désorganisent toute l'industrie. Ainsi la dernière grève des mineurs anglais est la cause directe du recul de moitié dans le commerce global de l'Angleterre, durant les six premiers mois de l'année 1921.

Un observateur attentif dit que les syndicats anglais ont pour principe de rendre les industries si peu payantes pour les propriétaires, au moyen des grèves, des salaires élevés et de toutes les entraves à la production, que ceux-ci soient bien obligés de céder leurs usines à l'Etat. Les ouvriers veulent amener ainsi l'ère du socialisme par cette méthode énergique et sourde. Jacques Bardoux qui, après avoir étudié les conditions sur les lieux pendant plusieurs années, en venait à cette conclusion, se reconnaît sans doute dans la situation actuelle. Le *Financial Post* va même jusqu'à dire que Stinnes et ses associés peuvent vendre en Angleterre une tonne d'acier cinq livres et \$25, moins cher que les aciéries anglaises. Et puis, les Allemands semblent pratiquer encore le dumping, pour désorganiser les industries de leurs rivaux. Ils vendent moins cher à l'étranger que chez eux, pour s'emparer des marchés, et compensent les pertes d'un côté par les profits de l'autre. Et dans l'état de centralisation qui existe, il est facile de pratiquer ce truc qui désarçonne un concurrent.

La réalité de ces faits s'inscrit dans les lois tarifaires des nations les plus menacées. Le congrès américain discute toujours les mesures à prendre; et le parlement anglais qui agit avec plus de rapidité vient d'imposer des mesures protectionnistes qui s'élèvent absolument de la doctrine séculaire du libre-échange. L'Angleterre ne peut s'appuyer sur la science de l'industrie, par la mise en pratique des meilleures méthodes industrielles modernes avant les autres nations, a pu se lancer dans le libre-échange absolu sans qu'il lui en coûtât. Elle fournissait l'Europe et ses colonies, sans concurrents trop sérieux; elle n'avait pas à vaincre chez elle une rivalité étrangère, et les industries étaient reines et maîtresses dans le monde. Le libre-échange était une manifestation et une conséquence de leur supériorité et de leur suprématie. Il ne pouvait exister et être une théorie bénéficiaire sans elle. Aujourd'hui, les positions sont interverties. L'Allemagne arrive, qui vend moins cher en Angleterre que les marchands anglais eux-mêmes; le gouvernement, alors, pense à protéger les industries de leur supériorité est disparue. En devenant protectionniste, il consacre la déchéance commerciale de son pays. L'aveu est maintenant enregistré dans les statuts de la métropole. Est-ce temporairement, est-ce pour toujours? Il est difficile de le dire avant que le monde soit revenu à des conditions plus normales et plus ordinaires. Les statistiques censurées parlent favorablement en faveur de l'Allemagne, dont le nombre de dépôts dans les banques augmente rapidement ainsi que le montant total des dépôts, dont les ports principaux, Hambourg et Brême reprennent toute leur activité et toute leur splendeur.

D'un autre côté, les statistiques anglaises sont moins confortantes pour le peuple anglais: baisse énorme qui ne continue pas, on l'espère. Mais les récentes lois tarifaires élaborées sous la pression des nécessités sont plus explicites. D'ormais, les importateurs devront payer 33-1/3 pour cent, *ad valorem*, sur les verres et les instruments d'optique, sur les instruments scientifiques de verre, sur les objets de porcelaine, sur les magnéto, sur les tungstène et ses dérivés, sur les matières chimiques, à l'exception des teintures et des autres matières colorantes. De plus, en vertu du même acte, le Board of Trade n'aura qu'à signaler au gouvernement un produit étranger qui se vend moins cher que le produit national, pour que celui-ci bénéficie immédiatement de la même protection. A l'aide de cette loi, on espère protéger les industries anglaises de la menace des industries allemandes, à mesure que la concurrence se fera plus âpre et plus ardente.

Les deux grandes nations anglo-saxonnes se cachent donc, aujourd'hui en arrière des murailles tarifaires pour éviter chez elles la concurrence allemande favorisée par des conditions exceptionnelles. Il n'en sera pas toujours ainsi. Mais il y a apparemment peu d'espérance que l'Angleterre regagne jamais sa belle position d'avant-guerre, sa suprématie mondiale commerciale. C'est une chose qui semble avoir vécu. En effet, avec le retour à la norma-

Les actions de "La Presse"

M. Arthur Berthiaume et ses deux soeurs, Helmina et Angelina, demandent l'annulation d'une vente de 7,500 actions communes de "La Presse" appartenant à la succession Trefflé Berthiaume.

M. Rodolphe Monty, c.r., a enregistré, ce matin, au greffe de la Cour supérieure, au nom de Milles Anna Helmina, et Angelina Berthiaume et de M. Arthur Berthiaume, une requête pour faire annuler l'acte de vente, passé le 6 janvier 1919, par lequel ce dernier vendait à ses deux frères et à lui-même 7,500 actions communes de la Presse qui appartenait aux petits enfants de la succession. Cette vente avait été faite sous la certitude alléguée que l'acte de fiducie accordant ces actions aux petits enfants était nul. M. Laflamme et Wilson se sont opposés à l'action au nom de MM. Eugène et Edouard Berthiaume. En voici le texte:

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure.

A. Berthiaume et Al., demandeurs.

vs E. Berthiaume et Al., défendeurs.

Lgs demandeurs déclarent:

1.—Les demandeurs et les défendeurs, sauf le défendeur Monty, sont tous les seuls enfants de feu l'honorable T. Berthiaume, en son vivant propriétaire unique de toutes les actions, tant communes que préférentielles, de La Presse Publishing Company Limited, à venir jusqu'aux faits ci-dessous relatés, si ce n'est qu'il en avait prêté quelques-unes à d'autres personnes, pour les qualifier comme membres essentiels de la corporation.

2.—A toutes les dates ci-après mentionnées, le capital action de ladite compagnie se composait de 5000 actions privilégiées et de 7500 actions communes de \$100.00 chacune, valeur au pair.

3.—Par son testament du 23 juin 1913, devant M. J. R. Mainville, notaire, après avoir fait un legs particulier, il a nommé Arthur Berthiaume, l'un de ses fils, l'un de ces demandeurs, son légataire fiduciaire, avec saisine de tous ses biens meubles et immeu-

bles, y compris toutes ses actions dans ladite compagnie avec les plus amples pouvoirs d'administration et d'aliénation, sous la restriction ci-dessous:

4.—Après ledit testament, quant aux actions tant communes que préférentielles, possédées par le testateur dans la susdite compagnie, il permettait à son fiduciaire d'en vendre, donner, échanger, prêter ou autrement aliéner un nombre suffisant pour qualifier les personnes que ce dernier désirerait pour former un bureau de direction de ladite compagnie;

5. Il lui permettait en outre de vendre, échanger ou autrement aliéner et disposer desdites actions, pourvu que ce soit à un prix dont le capital à 10 pour cent par an, produirait le revenu net moyen de l'exercice des opérations faites par le journal de ladite compagnie, et pour les cinq dernières années précédant ladite aliénation;

6. Le 26 décembre 1914, par acte devant J. L. Girouard, notaire, ledit Honorable Trefflé Berthiaume fit donation au demandeur Arthur Berthiaume à MM. Zénon Fontaine, avocat, et J. R. Mainville, notaire, de Montréal, maintenant décédé, en fiducie, de 7400 sur les 7500 actions communes de ladite compagnie, le donateur se réservant l'usufruit de ces actions, sa vie durant, et pourvoyant qu'après sa mort les fiduciaires devaient administrer les biens donnés en bon père de famille, pour les fins de la fiducie;

7. Il était pourvu dans la donation que lorsqu'il s'agirait de voter pour l'élection de directeurs, ou autres officiers de la compagnie, les fiduciaires devaient voter les uns en faveur des autres comme directeurs, et aussi de manière à ce que les fils du donateur, s'ils le désiraient, se soient toujours directeurs de ladite compagnie, et (Suite à la 5ème page.)

le, les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France seront là pour la contraindre partout, pour la concurrence, la devancer, lui faire une dure lutte. Les Etats-Unis surtout, qui entrent dans leur période d'expansion extérieure, le Japon qui commence à exploiter l'est de la Sibirie et la Mandchourie promettent d'être des adversaires de premier ordre qu'il ne sera pas facile de battre.

Léo-Paul DESROSIERS.

Bloc-notes

Pas d'élections?

On télégraphie d'Ottawa que la masse des députés conservateurs ne veulent pas d'élections générales, cette année, et qu'ils l'ont laissé savoir en termes explicites à M. Meighen. Cela se comprend. Les neuf-dixièmes d'entre eux sont assurés de ne plus se faire réélire; et leur dossier politique est tellement chargé qu'ils s'en rendent compte. Ils préfèrent ajourner l'échéance et, d'ici là, toucher une indemnité de \$400, pendant la prochaine session, et, au surplus, courir la chance de faire une deuxième session, à l'automne de 1922. Même à la veille de la mort politique, ces messieurs savent encore calculer. Quant à M. Meighen, un ajournement le laisse en face de toutes sortes de complications possibles; et il court le risque, s'il ne dissout pas le parlement cette fois-ci, de voir sa majorité fondre d'un mois à l'autre, d'ici 1922, à supposer qu'il se rende au terme extrême de la vie limitée de son gouvernement. La perspective n'a rien d'amusant pour un homme aussi combatif que lui; et l'on se doute qu'il préférerait voir son cabinet mourir d'un coup de masse soudain que de le voir agoniser et mourir de sénilité.

M. Rodolphe Audette

La mort du président de la Banque Nationale, M. Rodolphe Audette, fait disparaître une des figures les plus remarquables de la finance québécoise et canadienne-française. Cet homme, d'une santé délicate, d'une énergie invincible et d'une vie de famille exemplaire, a contribué par son honnêteté, sa clarté, sa vaillance et son affabilité, au développement remarquable d'une de nos meilleures institutions. Tous ceux qui l'ont connu se rappelleront son exquise hospitalité, sa courtoisie de même que les pauvres et les miséreux n'oublieront pas de sitôt la façon discrète dont il leur prodiguait la charité. Avec lui s'en va l'un des plus beaux types du grand marchand et du gentilhomme de notre race.

Le faux serment

Dans un procès qu'on fait de ces temps-ci, à Toronto, à deux interprètes, dont l'un porte le nom de Markowitz, un magistrat de police, d'origine israélite, M. Jacob Cohen, a déposé, selon le *Mail* et le *Globe* d'hier matin, qu'il ne fallait pas ajouter foi aux dépositions des témoins de sa race qui ont comparu en cette cause. D'abord interprète, depuis 1906, puis magistrat depuis quelques années, M. Jacob Cohen, selon le *Mail*, dit que "l'expérience

qu'il a acquise dans ces deux postes l'a amené à conclure qu'il ne faut pas croire les dépositions de ses compatriotes de la classe ignorante, même quand ils sont sous serment. Mes compatriotes ne savent pas ce que c'est que le serment."

M. Cohen, *My people do not realize what it means to swear*, selon le compte rendu du *Globe* (18 août), "le magistrat Cohen a dit qu'il n'ajoutait aucune foi à la déposition de plusieurs des témoins, les Juifs, Russes et Polonais en particulier, même s'ils étaient sous serment". Il a ajouté: "Ces gens n'ont aucune instruction et ne sont pas croyables. Ils ne comprennent même pas qu'ils se jurent. Ils ne croient pas que le serment qu'ils prêtent les oblige à dire la vérité. Ces gens, pour la plupart venus de l'étranger, sont originaires de pays où ils ont été persécutés; et ils ne comprennent pas pourquoi il faut qu'ils disent la vérité, quand un mensonge les servirait mieux. Ils jurèrent n'importe quoi pour s'éviter des ennuis." Le malheur, c'est que des étrangers illettrés et peu intelligents ne sont pas seuls à se moquer ainsi du serment. Quiconque fréquente un tant soit peu les tribunaux sait que le nombre de ceux qui, sciemment, ne disent pas la vérité, est assez considérable et que le faux serment est une des plaies de la société contemporaine.

Rien que cela?

Jadis, le *Herald*, avant qu'il changeât de rédacteurs, publiait tous les jours, à Montréal, des coupures de journaux anglais où il n'était question que de procès en divorce, de querelles de ménage, d'adultères et d'autres affaires de mœurs aussi douteuses. On aurait dit qu'il n'y avait que cela, en Angleterre. On a fini par comprendre que pareilles nouvelles n'étaient pas de nature à donner une bien haute idée de la moralité britannique. On les a supprimées. Et l'on a bien fait. Le *Times*, de New-York, et la *Gazette*, de Montréal, abonnés l'un et l'autre au même service de câblages européens ont commencé, depuis quelque temps, la publication presque quotidienne de nouvelles policières françaises où il est question, tous les jours, de vols à sensation, d'actes de violence et de meurtres aux détails odieux. On dirait qu'il n'y a de ce tendron à peu près que ça, en France. Déjà, de l'argent pour se faire câbler ici, à grands frais, des histoires de ce genre, quand il s'en passe de pires, en Amérique, paraît être du pur gaspillage; à moins que le correspondant à Paris du *Times* de New-York ne s'imagine que c'est le meilleur moyen de faire lire son journal, en même temps que de salir la France. Une dépêche de ce matin signale qu'il y a vingt-cinq ans: ces jours-ci, que le journalier actuel du *Times*, M. Alfred Ocha, en est maître et que ce journal a fait dans l'intervalle des progrès extraordinaires, "par suite de la façon sérieuse dont il renseigne son public." Evidemment, si le compliment a eu quelque valeur, on ne se douterait pas qu'il ait encore quelque mérite, à lire les câblages que le *Times* publie de ces temps-ci sur les crimes commis en France, et que son correspondant grossit à plaisir. C'est du journalisme le plus dégoûtant.

G. P.

LETTRES AU
"DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'engageront de ne pas révéler, à l'avenir, un timbre-poste, et à nous une perte de temps, s'ils veulent bien en prendre note définitivement.

A propos des fêtes
de Penetanguishene

Penetanguishene, Ont.
Monsieur le Directeur,
Quand M. Desrosiers, dans le Devoir d'hier, laisse entendre que l'esprit de la vieille race chez les Canadiens de la vieille Huronia a un caractère de faiblesse et de "force perdue", il a tort et il fait injure.

Les journalistes qui nous sont venus de Québec ont manqué de perspective et ne se sont pas beaucoup efforcés de l'élargir. Il n'est pas de la province de Québec à fait un peu d'indifférence et d'un oubli qui ne lui fait pas honneur. Je ne suis pas Canadien français, mais j'aime à vous dire qu'après l'assertion éclatante de nationalité française et catholique qu'ont été les fêtes du tricentenaire de Penetanguishene, au lieu de nous jeter la pierre, vous devriez nous passer — à nos gens de Penetanguishene — notre devise : "Je me souviens"; puis, vous contenter de leur bon Dieu pour un peu plus de vision et d'enthousiasme pour les traditions de la Nouvelle-France.

Tout d'abord l'Huronia est ce qu'il y a de PLUS SACRÉ dans toute l'histoire de la Nouvelle-France. Toute l'inspiration de la race est là. Même l'épopée de Dollard ne se comprend que quand on l'envisage dans le relief de l'effroyable migration des Français de l'Huronia. Mais laissez-moi vous dire bien haut que la Nouvelle-France ne consistait pas alors, et ne consiste pas maintenant simplement de la province de Québec. Et toute l'histoire que nos braves gens ont si fièrement reproduite la semaine passée dans les pages de l'Huronia est là pour l'affirmer. Celui qui a manqué cela, a manqué toute la beauté des fêtes de Penetanguishene et le secret qui en faisait l'éclat.

Si vos correspondants étaient venus nous causer un peu, comme le faisaient les journalistes anglais, on aurait tout fait pour eux. C'était précisément Québec que nos Canadiens voulaient intéresser. S'ils étaient venus de même, on aurait pu leur parler de la vraie Huronia et, au lieu d'écrire "d'une situation à faire pleurer et révolter, tant ce que l'on voit détruit toutes nos ambitions et nos espérances", ils auraient pu s'émouvoir du développement miraculeux d'une petite population de quelques centaines de familles à une population de plus de dix mille habitants canadiens-français, ici même, dans le cœur de l'Ontario, et de la fidélité qui a poussé ces braves gens à envoyer l'an passé quarante de leurs enfants dans les convents et les collèges du Bas-Canada et de l'enthousiasme avec lequel ils se préparent, cette année-ci, à envoyer cinquante écoliers au seul séminaire de Saint-Hyacinthe. On aurait pu leur dire un mot aussi des sacrifices qu'on fait pour enseigner les français aux enfants après quatre heures et de la loyauté avec laquelle nos enfants suivent ces classes.

N'avez pas peur pour les français dans l'Huronia : nos gens sont de beaucoup plus Canadiens que les gens du Bas-Canada.

Bien à vous,
J. Athol MURRAY, pte.

Il y a dix ans

(DU DEVOIR, 19 AOUT 1921).

Une préface. Premier-Montreal par M. Henri Bourassa.

Histoire vraie. Billet du soir de Crainquebille.

Nos citations, par G. P.

Notre marine de guerre, par Du Guesclin (II). Que fera-t-on de la marine Laurier-Brodeur? Est-il vrai qu'elle ne servira qu'à la défense du Canada?

L'Assemblée constituante, par M. Hector Héroux.

La fin de la Bastille, par Fourcaud.

MM. Monk et Bourassa à Lachine. M. Monk explique devant les électeurs anglais de Jacques-Cartier son attitude au sujet de la marine. L'attitude des nationalistes sur les grandes questions publiques exposée par M. Bourassa.

Feu M. Rodolphe Audette

LE PRÉSIDENT DE LA BANQUE NATIONALE DÉCÈDE, HIER, A QUÉBEC.

Québec, 19. — (S. P. C.) — M. Rodolphe Audette, président de la Banque Nationale, est décédé, hier soir, à sa résidence, 1, rue Collins, Québec.

M. Audette naquit à Québec, le 5 août, 1844. Il était le fils de M. J. A. Audette et de Mme Flora Fraser. Entré dans la maison Thibaudet et Frères en 1864, il en devint un des membres en 1893. En 1894, il fut élu directeur de la Banque Nationale et l'année suivante président.

Lui survivaient, neuf enfants: Rodolphe et Gustave Audette, de Québec; Henri Audette, de Montréal; M. Monaghan, de Québec; M. Edmond Proulx, de l'Original, Ont.; M. Dr Edgard Lemieux; M. Charles Baillargeon; M. Louis Marie et Laure Québec.

LA VIE SPORTIVE
MÉTICQUE CONTRE ROBINSON

Ces deux poids moyens se battront lundi soir prochain au Théâtre Saint-Denis, dans un assaut de dix rondes. — Mercredi soir prochain à l'Aréna Mont-Royal.

Le Club de Base International donnera une autre séance, lundi soir prochain, au théâtre Saint-Denis, alors que Mike Robinson sera opposé au jeune coq Robinson, dans un assaut de dix rondes. Inutile de dire que cette rencontre sera très intéressante pour les amateurs de la boxe et les amateurs du sport de la boxe savent que ces deux poids moyens sont capables de plaire au public.

McTigue, depuis sa victoire sur Brosseau, à Halifax, a fait plusieurs batailles en notre ville et toujours, il est sorti victorieux. A l'étranger l'Irlandais a fait excellente figure car depuis le commencement de la présente année, il a battu Young Madden, en une ronde; Tim Kelly, en une ronde; Jack McKay, en une ronde; Young Al McCoy, en deux rondes et Johnnie Kish en une ronde. McTigue n'a qu'une seule défaite à son crédit et encore cet échec a été subi contre Harry Kron sur un "knock out".

George Robinson, de son côté, n'a pas été inactif, cette année. Il a lui aussi pris part à six combats aux environs des États de la Nouvelle-Angleterre et il en a perdu quatre aux points et gagné deux. Ses victoires furent Jimmy Savage, Ted Jamieson, Jack Malone et Johnny Wilson, alors que ce dernier détenait le championnat du monde.

Hersevitch et Thomas n'ont qu'à répéter leur victoire et les amateurs de la boxe seront satisfaits. La dernière fois qu'ils se sont vus aux prises, ces deux boxeurs ont fait leur gros possible et, quoique les opinions aient été fort partagées, leur assaut n'en avait pas moins été l'un des plus intéressants jamais vus à Montréal.

DECHAMPS VEUT SE BATTRE

Oscar Dechamps, qui a marqué sa rentrée par une belle victoire contre Billy White, a déclaré, hier soir, qu'il était toujours anxieux de se battre avec Young Green.

De ne serait pas satisfait tant que le "natural" pas de Green dans l'arène, à dédaigné le lanceur du Métropole. L'an dernier, il devait le rencontrer et un accident à son bras droit m'en empêcha. Mais je suis maintenant remis et aussitôt qu'il sera prêt, il n'aura qu'à le dire et je ferai le dépit qu'il réclame, comme gagnant de la main.

RICARD VS SULLIVAN

Québec, 19. — Eddie Ricard, de Montréal, et Spike Sullivan se rencontreront dans un combat de dix rondes qui aura lieu ici, lundi soir. On a ajouté que la semi-finales n'auraient pas lieu contre Young Marshall, de Montréal.

LES "BOUEUX"
AUX HONNEURS A
L'ILE GROS BOIS

LA CONDITION DE LA PISTE A RENVERSE BIEN DES CALCULS. MY MAZIE GAGNE LA BOULSE GORON. WILLIE HINPHY SE DISTINGUE ENCORE.

Les coureurs qui préfèrent les pistes boueuses ont pu faire triompher leurs couleurs, hier après-midi, à l'île Gros Bois. Naturellement les paris furent aussi de beaucoup affectés et il est à souligner que l'association n'est pas une autre journée de mauvais temps, car elle aura sans doute des difficultés à équilibrer son budget à la fin de la saison.

Le jockey Willie Hinphy a encore remporté les honneurs de la matinée, abattant trois autres victoires à son record. Il avait les guides de American Maid, à la quatrième course; My Mazie à la cinquième et Mildred dans la dernière.

Les résultats d'hier, furent les suivants:

PREMIÈRE COURSE, 5 furlongs. Bourse \$400.00, 3 ans et plus. Par sang caudien. Valeur au vainqueur \$325.00.
Ragard, 105, E. Smith.
Chantour, 113, C. O'Mahoney.
Fair and Warner, 113, E. Atkinson.
Shore Acres, 118, W. Hinphy.
Jamieson, 109, F. Bousquet.

Temps: 1:20. Piste boueuse.

Parti de \$2.00 sur Ragard Robin a rapporté \$1.80 en premier \$2.00 en deuxième et \$2.75 en troisième. Chantour \$6.70 en deuxième et \$3.60 en troisième. Fair and Warner \$3.60 en troisième.

DEUXIÈME COURSE, 5 furlongs. Bourse \$400.00, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$325.00.
Doctor D., 116, Kennedy.
Tiger, 104, A. Finley.
American Rose, 109, E. Atkinson.
Plain caller, 109, F. Moore.
St. Just, 119, W. Dunlop.
Liberty Bond, 113, P. Maderia.
Clearfield, 116, R. Ball.
Scintillate, 104, N. Foden.

Temps: 1:03 1/5.

Parti de \$2.00 sur Doctor D. a rapporté \$8.80 en premier \$2.00 en deuxième et \$3.70 en troisième. Tiger \$18.70 en deuxième et \$3.90 en troisième. American Rose \$5.90 en troisième.

TROISIÈME COURSE, 6 1/2 furlongs. Bourse \$400.00, 4 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$325.00.
Martha Gray, 100 1/2, N. Foden.
Financial Booster, 114, H. Chapelle.
Secretary, 104, F. Moore.
Baby Faust, 112, C. O'Mahoney.

Temps: 1:31 4/5.

Parti de \$2.00 sur Martha Gray a rapporté \$17.55 en premier \$2.00 en deuxième et \$2.30 en troisième. Financial Booster \$11.00 en deuxième et \$2.30 en troisième. Secretary \$8.60 en deuxième et \$4.10 en troisième. Canteen Girl \$3.95 en troisième.

QUATRIÈME COURSE, 5 furlongs. Bourse \$400.00, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$325.00.
My Mazie, 108, W. Hinphy.
Old Pop, 110, H. Chapelle.
Oaklawn Belle, 105, R. Ball.
Mesa Rita, 110, A. Finley.
Pilot, 108, N. Foden.

Temps: 1:03 1/5.

Parti de \$2.00 sur My Mazie a rapporté \$4.10 en premier \$2.95 en deuxième et \$2.30 en troisième. Old Pop \$3.80 en deuxième et \$2.30 en troisième. Oaklawn Belle \$2.60 en troisième.

SIXIÈME COURSE, 5 furlongs. Bourse \$450.00, 4 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$350.00.
Huron II, 213, F. Moore.
Thirteen, 115, H. Chapelle.
Nick Kleen, 111, R. Ball.
Pomeroy, 119, N. Foden.
Sarkader, 113, W. Hinphy.
Lady Mildred, 111, E. Atkinson.

Temps: 1:03.

Parti de \$2.00 sur Huron II a rapporté \$3.45 en premier \$2.45 en deuxième et \$2.35 en troisième. Huron II \$2.45 en deuxième et \$2.35 en troisième. Nick Kleen \$3.80 en troisième.

SEPTIÈME COURSE, 1 1/4 mile. Bourse \$450.00, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$325.00.
Mildred, 109, W. Hinphy.
Handicap, 112, P. Maderia.
Copyright, 111, R. Ball.
Plantarede, 111, C. O'Mahoney.
Obstinate, 103, F. Moore.

Temps: 2:03 3/5.

Parti de \$2.00 sur Mildred a rapporté \$3.70 en premier \$2.60 en deuxième et \$2.30 en troisième. Handicap \$2.60 en deuxième et \$2.75 en troisième. Copyright \$2.90 en troisième.

Les courses dans la vieille capitale

Québec, 18. — Résultats des courses d'hier après-midi.

PREMIÈRE COURSE, \$500.00, 2 ans, 4 1/2 furlongs: 1. Eye Bright, 112, Burger, \$2.60; 2. Navisco, 112, Bea, \$2.60; 3. Peter Rabbit, 112, Carter, \$2.25; 4. Peter Rabbit, 112, Carter, \$2.25.

DEUXIÈME COURSE, \$500.00, 3 ans et plus, 1 mile: 1. Last Chance, 115, Scholinger, \$3.30; 2. Red Post, 110, Al Smith, \$3.30; 3. Galway 105, Jacobs, \$2.65.

TEMPS: 1:02. Bonafide, Pam Lawrence ont aussi couru.

QUATRIÈME COURSE, Bastien handicap, \$500.00, 3 ans et plus, 6 furlongs: 1. Lucky Pearl, 101, J. Smith, \$2.90; 2. Rose

état du terrain. La jouée de ce soir, si la température le permet, alignera le Métropole contre le Syndicat Saint-Henri. Les batteries seront: Duchesneil et Duplessis; Desjardins et Fortin.

Au National et au Shamrock dimanche

Les amateurs de baseball qui ont été témoins de la partie de mercredi soir, entre le Métropole et le Crescent ont certainement été convaincus que la fin de la saison de la Ligue de la Cité méritait des surprises. Dans cette jouée, le lanceur Evans a retiré 11 hommes au bâton et n'a accordé que trois hits. C'est donc dire que le Saint-Henri et l'athlétique ne qu'ils auront de dures parties à jouer et qu'ils devront batailler ferme. La partie de samedi entre le Crescent et l'athlétique devrait être une jouée passionnante et sensationnelle. Le programme de la fin de la semaine et de dimanche, est le suivant:

AU PARC ATWATER
Ce soir: Métropole vs Syndicat S. H. Henri.
Samedi: Indiens vs Saint-Arsène.
Crescent vs Athlétique.

AU SHAMROCK: DIMANCHE
Métropole vs Saint-Arsène.
Métropole vs Crescent.

A MAISONNEUVE
Saint-Henri vs Athlétique.
Saint-Henri vs Indiens.

Les frappeurs fort du jeu travail de ce temps-ci et les coups de circuit de Khrwin et de Buel, eurent, ont souligné l'enthousiasme des amateurs de baseball. Il est certain que le programme de samedi, sera un réel. Les Indiens et le Saint-Arsène devraient fournir un spectacle entraînant et le Crescent et l'athlétique devraient donner une partie féconde en exploits sensationnels.

Dimanche, le public n'aura que l'embaras du choix.

Alpha de Villery

L'Alpha recevra la visite du Saint-Etienne Ind., dimanche prochain, sur le terrain de l'Alpha, coin 32ème avenue et LaJeunesse.

La partie commencera à 2 heures. L'Alpha invite tous les partisans de baseball à se rendre à cette partie.

L'Alpha lance un défi à tous clubs de 16 à 20 ans. Pour informations: Jos. Mailoux, gérant, 3245 Saint-André.

Deux jouées au programme

Deux parties seront disputées, samedi, dans la série de l'Association Amateur de l'Est du Canada, alors que le M. A. A. rencontrera le Shamrock, au terrain du Mille-End, et que le National ira rendre visite aux Sénateurs dans la Capitale Fédérale. Ces deux jouées devraient attirer une foule considérable.

COURSES A QUEBEC

Le Québec Hunt Club tient actuellement sa seconde réunion de courses qui se terminera le 24 août. Si vous y allez, le Pacifique Canadien offre un service de trains supérieur si commode entre Montréal et Québec. L'heure indiquée ici est l'heure du méridien de l'Est. Le service complet est comme suit:

MONTREAL (gare Windsor) ET QUEBEC

Vers l'est. Départ de Montréal (gare Windsor), à 9 h. a. m., tous les jours, le "Frontenac", arrive à Québec à 2 h. p. m., 10.20 h. p. m., tous les jours, arrive à Québec à 5.30 h. p. m.

Vers l'ouest. Départ de Québec (gare du Palais), à 12.30 p. m., tous les jours, le "Frontenac", arrive à Montréal (gare Windsor) à 5.30 p. m.; 10.45 p. m., tous les jours, arrive à Montréal (gare Windsor) à 6.05 a. m.

MONTREAL (gare Viger) ET QUEBEC

Vers l'est. Départ de la gare Viger à 7.40 a. m., tous les jours, excepté le dimanche; arrive à Québec à 1.45 p. m.; 4 p. m., tous les jours, excepté le dimanche, "Le Viger", arrive à Québec à 9.15 p. m.; 10.45 p. m., tous les jours, arrive à Québec à 5.30 a. m.

Vers l'ouest. Départ de Québec (gare du Palais), à 7.40 a. m., tous les jours excepté le dimanche; arrive à Montréal (gare Viger) à 2.20 p. m.; 3.40 p. m., tous les jours, excepté le dimanche, "Le Viger", arrive à Montréal à 8.40 p. m., place Viger; 10.45 p. m., tous les jours, arrive à Montréal (gare Viger) à 5.40 a. m. (rec.)

Les contribuables sont avertis

Les fonctionnaires de la trésorerie ont terminé le travail énorme de préparer et d'envoyer 115,000 états de compte pour la taxe d'eau et la taxe d'affaires; depuis six semaines, ils sont attelés à la besogne, afin de prévenir les contribuables à temps, avant qu'ils ne soient de leurs dûs, avant cette date, bénéficiaire d'un escompte de trois pour cent; après le 1er septembre, les retardataires payeront un droit de 6 pour cent. Le fait de n'avoir pas reçu un état de compte, n'est pas une excuse pour retarder le paiement des taxes; on doit dans ce cas s'adresser directement au bureau des comptes à l'hôtel de ville.

Depuis le 1er août, le trésorier a perçu en taxes d'eau et d'affaires, la jolie somme de \$392,575; la plus forte journée a été celle du 16 août, alors qu'on a reçu le montant de \$67,056, et la plus petite journée, celle du 13 août, avec \$7,271 seulement.

DEPART DE L'EMPRESS OF BRITAIN DE QUEBEC, SAMEDI, LE 20 AOUT 1921

Le SS "Empress of Britain" partira de Québec, samedi, le 20 août. Les passagers enregistrés pour ce vapeur pourront quitter Montréal, gare Windsor, par tous les trains réguliers du 19 août, en sus, le Pacifique Canadien fera circuler un train spécial pour les passagers de ce vapeur, composé de voitures de seconde et de première classe, wagons-restaurants et salon qui quittera Montréal, gare Windsor, à 9 h. 20 am. (heure normale) samedi, le 20 août, se rendant directement à l'embarcadere du navire à Québec. (rec.)

Au fort St-Louis

Le troisième pèlerinage historique de la Ligue d'Action française aura lieu, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, au fort Saint-Louis à Chambly, le dimanche 21 août. Le monde est bienvenu. Ce sera une nouvelle occasion de prendre contact avec un passé glorieux.

Le voyage se fera en trainway. Départ à 1 heure 58 (heure de Montréal) de la gare coin McGill et Youville. le dimanche après-midi.

Partie remise

La jouée Indiens-Saint-Henri, qui devait avoir lieu, hier soir, au Parc Atwater, a dû être couronnée à cause du mauvais

Qualité Supérieure

10 pour 18¢
20 pour 35¢

Faites-en l'essai aujourd'hui même

CIGARETTES
PLAYER'S
NAVY CUT

di 21 août; arrivée à Chambly Basin à 2 hrs 53. Le prix du billet, aller et retour, est de \$1.05 ou \$3.80 pour une série de dix billets, pour voyages. (On est prié d'insister pour obtenir des horaires français ou bilingues de la Montreal & Southern Counties.

Les automobilistes pourront faire le voyage par la route de Chambly. Pour plus amples renseignements on peut s'adresser à la Ligue d'Action française, 369 rue St-Denis, Tél. Est 1369.

(Communiqué)

Montréal-Toronto-Hamilton

Voyager en dormant

Le Pacifique Canadien a un service de train direct excellent, confortable et pratique entre Montréal et Hamilton, Ont. Passant sur la belle voie de Peterborough et se composant de wagons de première, wagons-lits ordinaires et wagon-lit buffet-compartiment, ce train quitte Montréal, gare Windsor, à 9 h. 15 p. m., tous les jours, excepté le samedi, et arrive à Toronto, gare de la rue Yonge, à 6 h. 45 a. m., et à Hamilton, gare du chemin de fer T. H. et B., à 8 h. 25 a. m.

Pour le retour, ce train quitte Hamilton, Ont., gare du chemin de fer T. H. et B., à 8 h. p. m., et l'Ontario, gare de la rue Yonge, à 9 h. 45 p. m. tous les jours, excepté le samedi, arrivant à Montréal, gare Windsor, à 7 h. 20 a. m. Toutes les heures indiquées ici sont d'après l'heure normale. (rec.)

Tombola de Montréal-Est

La paroisse de Saint-Octave de Montréal-Est se prépare par une campagne suivie, à faire appel à la charité de toute la population française et catholique de l'Est de Montréal. Cet appel prend la forme d'une tombola. De généreux amis ont fait cadeau de nombreux prix qui devront être raffles. Des dames charitables se sont mises sur le chemin pour vendre des billets, ramasser des prix, recueillir des objets utilisables à la tombola. D'autres ont souscrit hardiment à l'oeuvre de la fabrique. De braves ouvriers ont confectionné, après leur rude journée de travail, les kiosques en bois où sont exposés les objets à vendre ou à raffer. Des hommes ont donné bien du temps pour la préparation de ces fameuses fêtes, pour la décoration, pour le chant, pour l'organisation. Et pourquoi? Parce que Saint-Octave de Montréal-Est a une dette qu'elle veut payer et qu'elle a pris le moyen de s'en libérer. A partie, malheureusement, car la dette est grosse et il faut beaucoup ramasser. A moins que la population soit si charitable que tout se paye d'un seul coup, à vous tous, lecteurs, de nous aider et de nous prouver que notre espérance est fondée. Celui qui arrivera le plus près du chiffre atteint, enverra \$5 au profit de la tombola.

En attendant la publication complète du programme, nous pouvons annoncer que d'excellents artistes de Montréal, ont fourni leur concours pour le chant et la musique. M. Wilfrid Gabana, champion des poids et haltères, donnera plusieurs exhibitions de sa force et de son agilité. Il y aura des réclames par des hommes de grand comi-

Alexandre de Serbie, malade

Paris, 19. — (S. P. A.) — Le prince Alexandre, prince régent de la Yougoslavie, fils du feu roi Pierre de Serbie, est dangereusement malade à Paris d'une attaque d'appendicite, et n'entrera pas à Belgrade.

Son état n'est pas toutefois trop alarmant, car l'on a annoncé officiellement qu'il pourrait assister aux funérailles de son père à Belgrade.

On ignorait généralement l'état de santé du nouveau roi, en Serbie, car les dépêches de Belgrade parlaient de son accession formelle au trône.

L'armée et tous les employés du gouvernement de la Yougoslavie ont prêté le serment d'allégeance, hier, au nouveau roi Alexandre. Le corps du défunt roi Pierre sera inhumé dans la cathédrale de Belgrade.

NAISSANCE

LEVESQUE. — A Montréal, le 17 août, au No 2883 rue St-Hubert, l'épouse de M. Ernest Lévesque, née Marie-Rose Cloutier, un fils, baptisé Joseph-René-Raymond, Parnain, M. René Cloutier, oncle de l'enfant, marraine, Mlle Juvenne Chartier, Portneuve, Mme Edouard Cloutier, grand-mère de l'enfant.

Décès

AUDETTE. — A Québec, le 18 août 1921, à l'âge de 60 ans, est décédée Dame Ernestine Lévesque, veuve de M. Augustin Lavigne. Les funérailles auront lieu le samedi, 20 août, à Lachute, à 10 heures a. m., après l'arrivée du train de Montréal. Le retour à Montréal, peut se faire par un train partant de Lachute à 11 h. 30 a. m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLEGE COMMERCIAL Saint-Rémi de Napierville

Entrée lundi, le 12 septembre. V. DUBAIL, C.S.V., Directeur.

Collège de l'Assomption

Cours classiques, commerciaux, et classes préparatoires. RENTREE LE MARDI, 6 SEPTEMBRE.

Plusieurs orchestres et fanfares sont retenus pour la circonstance, et toute une soirée spéciale sera consacrée à des courses d'automobiles: courses de lenteur, de vitesse, d'agilité. Souage à la corde entre plusieurs autos; balancé; course aux patates, etc. M. Cabana lèvera également toute une auto chargée de personnes. Toutes ces soirées devraient attirer énormément de monde à Montréal-Est, à l'École Richard. Qu'on lise le programme qui paraîtra samedi et lundi.

Petites Fourrures d'Automne

Nous étalons présentement tous les plus récents modèles en fait d'élégantes parures en fourrure pour la saison prochaine.

Les personnes bien avisées comprennent que c'est maintenant qu'elles peuvent avoir le meilleur choix — au plus bas prix!

Notre assortiment est déjà au grand complet et nous avons tout le temps voulu pour vous

BIEN SERVIR.

CHAS. DESJARDINS & CIE, LIMITÉE

180 S.-DENTIS

EDUCATION

MONT-SAINT-BERNARD

BOREL, P.Q.

Site très pittoresque, très salubre. Etudes Commerciales et Scientifiques. Enseignement bilingue approfondi et pratique. Réouverture: 6 septembre. Demandes prospectus.

SEMINAIRE DE JOLIETTE

Joliette, P.Q.

Sous la direction des Clercs de Saint-Vincent. Etudes classiques. Cours commerciaux français-anglais. Rentrée des élèves le mercredi, 7 septembre. — J. Latour, C.S.V., supérieur.

COLLEGE COMMERCIAL Saint-Rémi de Napierville

Entrée lundi, le 12 septembre. V. DUBAIL, C.S.V., Directeur.

Collège de l'Assomption

Cours classiques, commerciaux, et classes préparatoires. RENTREE LE MARDI, 6 SEPTEMBRE.

CALENDRIER

DEMAIN, SAMEDI 20 AOUT 1921

(JEUNE). — SAINT BERNARD

Lever du soleil, 5 heures 11.
Coucher du soleil, 8 heures 35.
Lever de la lune, le soir, 7 h. 36.
Dernier quartier de la lune, le 26, à 7 h.
27 du matin.

DERNIÈRE HEURE
LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

AVERTISSEMENT

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 85
Aujourd'hui minimum... 81
Même date l'an dernier... 87

BAROMETRE

8 h. du matin, 30.69; 11 h., 30.10; 1 h.
de l'après-midi, 29.08.

Cartes sur table

M. Lloyd George déclare au parlement anglais que l'Angleterre ne peut rien offrir de plus à l'Irlande. — Ajournement au 18 octobre. — Mesures d'urgence.

Londres, 19 (S. P. A.). — Le gouvernement britannique a déclaré le premier ministre Lloyd George, en faisant ses propositions de règlement à l'Irlande, a décidé de mettre tous les termes qu'il avait à offrir dans la lettre qu'il a remise à Eamon de Valera, sans aucune réticence ni réserve et la suite a prouvé qu'il avait bien agi.

M. Lloyd George a ajouté qu'il n'avait émis aucune suggestion, si ce n'est celle de l'Irlande. "Je désire dire clairement, a-t-il déclaré, que le gouvernement britannique n'a pas soumis à l'Irlande des termes équivoques mais qu'il a offert tout ce qu'il était capable de concéder pour obtenir la paix et la bonne volonté du peuple irlandais. En Irlande même, continue le premier ministre, on ne doute pas tant des termes que de leur sens.

"Il s'agit donc de rendre les termes plus clairs mais non de les changer. On ne peut changer la base des négociations."

M. Lloyd George envisage la possibilité d'une entente avec l'Irlande dans ce cas, il dit que ce sera le devoir de l'exécutif de rédiger un projet de loi qui contiendra les détails et les principes de cet accord afin d'agir immédiatement.

Dans le cas où le parlement républicain rejeterait les termes offerts par le gouvernement anglais, M. Lloyd George dit que la situation serait alors plus grave qu'elle n'a jamais été. "Le rejet de nos termes, dit le premier ministre anglais, équivaudrait à un défi à l'autorité de la Couronne et à l'unité de l'empire. Dans le cas d'un rejet, ajoute l'orateur, des mesures devront être prises et l'exécutif devra consulter le parlement."

"Le parlement s'est ajourné au 18 octobre alors que la prorogation formelle des Chambres aura lieu si les négociations anglo-irlandaises réussissent. Si les pourparlers échouent, l'orateur aura le pouvoir, après consultation avec le gouvernement, de convoquer le parlement à quarante-huit heures d'intervalle."

RIEN DE PLUS

Londres, 19 (S. P. A.). — Lord Curzon, secrétaire du ministère des Affaires étrangères, parlant aujourd'hui à la Chambre des lords, des négociations avec l'Irlande, a dit que le gouvernement avait offert tout ce qu'il pouvait donner sans compromettre la sécurité du royaume, la souveraineté de la couronne et la dignité de l'Empire.

Rhallys est mort

L'ANCIEN PREMIER MINISTRE DE GRECE SUCCOMBE A UNE LONGUE MALADIE.

Athènes, 19. — (S. P. A.). — Démétrios Rhallys, ancien premier ministre de Grèce, est mort, à la suite d'une maladie dont il souffrait depuis plusieurs mois.

M. Rhallys s'était toujours occupé activement de politique. L'automne dernier encore il formait un ministère après la défaite de Venizelos. C'est son cabinet qui a autorisé le plébiscite qui a été tenu en Grèce au sujet du retour du roi Constantin sur le trône de son pays. Il était premier ministre lorsque le monarque exilé est rentré dans son pays.

SUCCES DES GRECS

Athènes, 19. — (S. P. A.). — On rapporte que les forces grecques viennent de déclencher une offensive contre les nationalistes turcs, en Asie Mineure, et qu'elles ont pénétré de sept milles dans les lignes ennemies. Les succès de cette offensive continuent.

TRES MALADE

Paris, 19. — (S. P. A.). — Les chirurgiens qui traitent le prince régent Alexandre de Yougo-Slavie, actuellement dans un hôpital privé à Neuilly, n'ont pas encore osé l'opérer pour l'appendicite.

Le prince Alexandre, qui était malade depuis déjà quelque temps, s'est rendu inopérablement en France, il y a quelques semaines afin de consulter certains spécialistes. Il a passé d'abord quelque temps à Vichy et en Savoie, puis s'est rendu à Paris en attendant de pouvoir retourner à Belgrade. Son état de santé était devenu très précaire, il a dû être transféré de son hôtel à Neuilly.

LE TEMPS

Toronto, 19. (S. P. C.). — La pression atmosphérique, plutôt basse qui régnait hier, dans la Saskatchewan et dans la région du haut Saint-Laurent, s'est concentrée, ce matin, au-dessus du lac supérieur, et du golfe Saint-Laurent. Le temps a été généralement beau dans l'Ontario et dans l'Ouest du Québec.

PROGNOSTICS:

Les lacs: Forts vents du sud-ouest, chaud avec quelques averses vers le soir. Demain: généralement beau. Quelques averses vers le soir et plus frais.

Vallées du haut Saint-Laurent et de l'Ontario. Vents variables et plus chaud. Nuageux demain et plus frais.

Golfe et côte nord. Vent de l'ouest. Demain beau et plus chaud. Provinces maritimes. Forts vents de l'ouest et du nord-ouest. Beau. Demain: beau et plus chaud.

Lac supérieur: Vent du nord-ouest, averses. Demain: beau et chaud.

Manitoba: Averses, mais généralement beau. Demain: beau et plus frais.

Saskatchewan et Alberta: Averses, mais généralement beau et frais. Demain: beau et frais.

	Max.	Min.
Prince Rupert	64	—
Victoria	64	—
Kamloops	54	—
Calgary	70	44
Edmonton	44	—
Prince Albert	56	38
Winnipeg	82	52
White River	64	38
Sault Saint-Marie	64	38
Toronto	78	55
Kingston	74	56
Ottawa	76	48
Montréal	76	52
Québec	64	48
Saint-Jean, N.-B.	64	56
Halifax	68	—
Saint-Jean, N.-E.	70	54
Détroit	78	62
New-York	84	66

Les Russes à New-York

Washington, 18. (S. P. A.). — Le bureau de recensement fait connaître que dans la population de naissance étrangère de New-York et

ON ARRÊTE UN FAUX AGENT

UN ANCIEN REPRESENTANT DE LA "REVUE MODERNE" SE FAIT Pincer A SHAWINIGAN.

Un nommé Georges Beaudry a été arrêté, hier soir, à Shawinigan par le chef de police Longval, à la demande du chef Lorrain, des détectives provinciaux. L'intimé est accusé d'avoir négligé de rendre compte et d'avoir converti à son usage personnel certaines sommes d'argent. L'accusé est un ancien agent de la "Revue Moderne". Il a été remercié de ses services, il y a déjà quelques temps et a tout de même continué de percevoir des abonnements.

Le gérant de la "Revue Moderne" ayant reçu de nombreuses plaintes de ses abonnés, a immédiatement ouvert une enquête. Il en est venu à la conclusion que Beaudry était l'auteur de tout. Au cours du mois de juin, un mandat a été pris contre lui, mais à venir jusqu'à aujourd'hui, on n'avait pu le lui servir. Beaudry était demeuré introuvable. Le chef Lorrain s'est mis en communication avec les différents chefs de police de la province, et ce n'est qu'hier soir, que Beaudry a été trouvé à Shawinigan. Le détective Cinq-Mars est parti aujourd'hui même pour Shawinigan et ramènera le prisonnier à Montréal.

Visiteurs nocturnes

DEUX INDIVIDUS S'INTRODUISSENT, CE MATIN, DANS UNE MAISON DE LA RUE DORCHESTER.

Le détective Broden, de la police de Westmount, a opéré de bonne heure, ce matin, l'arrestation de deux individus, accusés de tentative de vol avec effraction chez M. Garner, 4298-ouest, rue Dorchester.

Vers quatre heures, ce matin, le propriétaire de la maison a été réveillé en sursaut par un bruit insolite. S'étant levé aussitôt, il a cherché partout, mais n'a rien remarqué d'anormal. Il s'est rendu à l'étage inférieur, et a vu deux hommes qui se sauvaient vers la porte de sortie. L'un d'eux portait une chandelle et une fois rendu dans le vestibule, il a jeté celle-ci par terre et a placé sa casquette dessus. Garner a immédiatement appelé la police. Le détective Broden s'est aussitôt rendu sur les lieux. Prenant l'automobile de M. Garner, ils se sont avancés à la poursuite des visiteurs nocturnes qu'ils ont réussi à localiser, à cinq heures, à l'angle des rues Saint-Antoine et Atwater. L'un d'eux ne portait aucun chapeau. Conduits au poste, ils ont donné les noms de Albert Auclair et de George Parson.

Ils ont comparu devant le record de McMahon ce matin, à Westmount et ont tous deux été condamnés à \$40, ou à défaut de paiement à 2 mois de prison. Ils ont ensuite été traduits devant le magistrat Lancetot à la Cour de police et se sont dits innocents. Ils subirent l'enquête le 24. Ils sont entrés dans la maison au moyen de fausses clefs.

On dit qu'Auclair a déjà un dossier judiciaire bien garni.

"Canard" contre "Renard"

LE PREMIER POURSUIT LE SECOND POUR UNE TROP GRANDE SIMILITUDE DANS SA TOILETTE TYPOGRAPHIQUE

Ce matin, devant le juge Mercier, en Cour de pratique, s'est plaidé le bref d'injonction pris par le journal "Le Canard" pour obliger le journal "Le Renard" à publier la version de la nouvelle loi. Plusieurs saisies importantes ont été opérées, ces jours derniers, qui ont été suivies de causes en cour des sessions.

Une action a été prise, ce matin, contre un nommé Aubé, de Saint-Charles, qui a été déclaré, accusé d'avoir vendu de l'alcool sans permis. Ont été condamnés, ce matin, à Québec: Mme Léon Paquette, 875 des trais; M. Kéroulle, 179, rue Dorchester, et M. A. Vézina, 180, rue Dorchester, à \$50 et les frais chacun.

Plusieurs autres actions seront pises, cet après-midi et demain.

Une pléthore de candidats

Dans le quartier No. 17, borné par les rues Orléans, Ontario, le boulevard Saint-Joseph, homologué et les voies du Pacifique canadien, six candidats se présentent à l'élection: M. Henri Laurin, marchand de meubles; M. Camille Brochu, marchand de bois; M. J. E. Poirier, marchand de liquides; M. L. Lancelotti, brigadier; M. G. E. Saint-Père, journaliste; et le docteur E. Lafontaine.

Vers les missions ruthènes

S. G. Mgr Szeptycki, archevêque des Ruthènes à Leopold, Galicie, part et après-midi, pour Ottawa, en route vers l'Ouest, où Sa Grandeur parcourra les missions ruthènes, desservies par Mgr Budka.

Joffre au Japon

Paris, 19. (S. P. A.). — Le maréchal Joffre, commandant en chef des armées françaises, pendant la première bataille de la Marne, partira en mission pour le Japon, le 2 septembre prochain.

La famine est très grande

LE CHOLERA DIMINUE EN RUSSIE, MAIS LA NOURRITURE FAIT TOUJOURS DEFAUT. — LE GOUVERNEMENT SOVIET PORTE SECOURS AUX MALHEUREUX.

Londres, 19. — (S. P. A.). — La famine continue en Russie, principalement dans les districts de la Volga, mais l'épidémie de choléra diminue, mande une dépêche reçue de Moscou par le "Daily Herald". On a rapporté 22,000 cas durant le mois de juillet contre 42,000 en juin.

Le correspondant de ce journal fait allusion aux efforts du gouvernement des soviets russes en vue de soustraire les habitants à la famine.

Il dit que le comité central du gouvernement soviétique vient de s'approprier de 520,000,000 de roubles dans le but de défrayer les dépenses premières du comité de secours et qu'il a de plus prélevé une taxe d'un livre par trente-six livres sur les marchandises des marchés à viande gratuits.

WIRTH EST PRET

Berlin, 19. — (S. P. A.). — Le chancelier Wirth est prêt à seconder toutes les factions politiques représentées au Reichstag en vue de la négociation d'un traité de paix avec les Etats-Unis. Des conférences d'un caractère important ont eu lieu ces jours derniers. On dit que le chancelier dirige ses efforts contre l'ouverture d'un grand débat au Reichstag à propos de ce traité.

AUSSITOT

Ottawa, 19. — (S. P. C.). — La reconstruction de la ville d'Aylmer d'après le plan des logements ouvriers de la province commencera aussitôt que le conseil municipal se sera entendu sur la somme requise et une fois l'accomplissement des formalités réglementaires terminé, a déclaré, hier soir, le maire G. Nash.

Les travaux comporteront la réfection des routes dans la ville, nécessitant de la part de la ville une somme de \$40,000 et de la part de la compagnie électrique de Hull une somme de \$10,000.

Les dons reçus jusqu'ici par le fonds de secours aux sinistrés s'élèvent à \$19,054.50.

Plusieurs arrêtés ministériels

Québec, 19 (S. P. A.). — Plusieurs arrêtés ministériels seront signés cet après-midi par le ministre Charles Fitzpatrick, lieutenant-gouverneur de la province, de retour de la Pointe-aux-Pic où il a passé quelques jours en compagnie de lady Fitzpatrick.

Quelques-uns de ces arrêtés ministériels concerneront le transfert de certains employés du département des terres et forêts au département de la colonisation.

Le cabinet s'est occupé d'affaires de routine au cours de la matinée. On a étudié aussi le projet d'assurance des employés du service civil. On annoncera prochainement, la semaine prochaine, les noms des compagnies que le gouvernement choisira à cet effet.

A l'amende

Québec, 19. — (S. P. C.). — Les agents de la Commission des Liqueurs déploient beaucoup d'activité en vue de la stricte observance de la nouvelle loi. Plusieurs saisies importantes ont été opérées, ces jours derniers, qui ont été suivies de causes en cour des sessions.

Une action a été prise, ce matin, contre un nommé Aubé, de Saint-Charles, qui a été déclaré, accusé d'avoir vendu de l'alcool sans permis. Ont été condamnés, ce matin, à Québec: Mme Léon Paquette, 875 des trais; M. Kéroulle, 179, rue Dorchester, et M. A. Vézina, 180, rue Dorchester, à \$50 et les frais chacun.

Plusieurs autres actions seront pises, cet après-midi et demain.

LA NAVIGATION

LES SIGNAUX

Ile aux Grues. — Montant à 8 h. 15 du matin, l'Arammore; à 9 h. 20 du matin, le Savoy. Descendant à 9 h. 65 du matin, le Canadian Raider.

Pointe au Père. — Montant à minuit 30, le Vindelia; à 2 h. du matin, le Canadian Victor; à 5 h. du matin, le Canadian Trapper; à 8 h. 30 du matin, le Scandinavian.

Cap Madeleine. — Montant à 8 h. du matin, le Salacia; à 9 h. du matin, le Saturnia; descendant à 7 h. 30 du matin, le Remblay.

Pointe à la Renommée. — Descendant à 9 h. hier soir, le Metagoma.

Belle-Ile. — Montant à 2 h. du matin, le Canada; à 9 h. 20 hier soir, à 290 milles à l'est, le Pretorian.

DE QUEBEC A MONTREAL

Québec. — Le Fort Saint-Georges est arrivé à 4 h. 50 du matin; à 5 h. 50 du matin, le Melita; à 9 h. 20 le Montréal.

Grondines. — Montant à 8 h. 50 du matin, le Corinaldo.

Longue Pointe, près Montréal. — Montant à 6 h. 20 du matin, le Québec; à 8 h. 20 du matin, le Cape Eternity; à 8 h. 10 du matin, le Saguenay; à 9 h. 15 du matin, le Labrador.

L'EXAMEN DES INSPECTEURS

LES CANDIDATS AUX POSTES D'INSPECTEURS D'ECOLLES DE VONT SUBIR DES EXAMENS, LA SEMAINE PROCHAINE

Québec, 19. — (D.N.C.). — Le premier ministre a reçu, ce matin, la visite du notaire Ricard, député de Saint-Maurice. M. Ricard est venu rencontrer M. Taschereau au sujet de certains travaux dont son comté a besoin.

On attend demain à New-York, l'arrivée de M. Chs. Lancetot, assistant procureur général de la province. M. Lancetot, qui est allé représenter la province devant le Conseil privé, à Londres, arrivera à bord de l'Agulhania et se rendra aussitôt à Québec.

C'est la semaine prochaine qu'aura lieu à l'école Normale, les examens pour les candidats au poste d'inspecteurs des écoles de la province de Québec.

Il est fort possible que la circulation sur le pont de Batiscan soit couverte au public vers la fin du mois d'octobre. Déjà les travaux sont très avancés et la pose du béton sera terminée dans un mois.

Le ministère de la Colonisation entreprendra bientôt la construction d'un pont en bois à Barachois de Malbaie, dans le comté de Gaspé. Ce pont de colonisation reliera le comté de Gaspé à la vallée de la Matapédia et fera disparaître le dernier obstacle à la communication par voiture entre ces deux centres importants.

Au marché

LE TABAC CANADIEN SE DONNE — LE PRIX DES LEGUMES.

Le marché présente ce matin l'aspect le plus animé. Sur tout le Champ de Mars les voitures s'alignent en rangées légèrement irrégulières, rougeoyantes de boîtes de tomates. Les chevaux dételés sont au hasard des espaces laissés libres et éparpillent le foin qu'ils ne mangent qu'avec dédain. Les cultivateurs assis sur l'arrière de leurs voitures attendent les chalands comble d'un pêcheur le poisson. Leur figure tannée par les ardeurs du soleil se recouvre d'un air de satisfaction quand le client qui passe. Poêle soupçonneux. Ailleurs de planteuses maraichères trônent au milieu de leur salade et de leurs radis comme un choux gigantesque entouré de ses feuilles premières.

Dès la première heure, les Juives, les Roumaines, les Ukrainiennes sont venues, le foin noir sur la tête. Elles disputent, commentent sur les prix. Les enfants d'Israël raillent tous les oignons d'apparence respectable, tandis que les Roumaines collectionnent les aubergines ici et là. Les prix du marché sont ce qu'il y a de plus variable. Les cultivateurs sont les personnes les plus indifférentes qui soient à la côte du marché. Aussi toute bonne ménagère a-t-elle soin de faire le tour complet du marché avant que d'acheter quoi que ce soit. Ainsi les tomates se sont vendues, ce matin, selon les endroits du marché, 40, 50, 60, 75 sous la boîte. Sur l'heure du midi les prix baissent généralement d'une façon sensible. Il fait chaud, les clients sont peu nombreux et les cultivateurs ont hâte de retourner au logis. On dit que le tabac canadien se vendait très bon marché, ce matin.

Voici les prix des diverses denrées en vente sur le marché: concombres, 10 et 15 sous la douzaine; tomates, 40 et 50 sous la douzaine; persil, 40 et 35 sous la douzaine; baume, 40 sous la douzaine; carottes, 20,00 le sac; tomates, 35, 40, 65 sous la boîte; aubergines, \$1.00 la douzaine; oignons, 60 sous la douzaine; poireaux, 40 sous la douzaine; salade, 50 sous la douzaine; betteraves, 10 sous la douzaine; choux, 20,00 le panier; ail, 25 sous la tresse; raisin, \$1.50 la boîte; patates, 25,00 le sac; navets, 25 sous la douzaine.

Bénédiction d'un pont

MGR LATULIPPE PRESIDERA CETTE CEREMONIE A LA RIVIERE BLANCHE

Falardeau, Ont., 19. — (D.N.C.). — Dimanche, 28 août prochain, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu la bénédiction du pont érigé sur la Rivière Blanche. Sa Grandeur Mgr Latulippe bénira le nouveau pont. Le sermon sera donné en français et en anglais. A l'issue de la cérémonie, des discours seront prononcés entre autres par M. Drury, premier ministre de l'Ontario. Des invitations ont été faites à MM. Doherty et Biggs, du gouvernement provincial, aux députés de Québec et de l'Ontario, le Dr Jovai et l'avocat Louis de Haileybury, diront aussi quelques mots. A l'issue de la cérémonie un grand banquet sera servi. Le programme des fêtes est affiché. Tout le monde est cordialement invité à s'y rendre et à donner à tous les cultivateurs de cet endroit un témoignage d'estime et d'admiration pour les grandes choses qu'ils ont faites.

C'est le moment où ceux qui désirent s'établir pourront le faire facilement et s'assurer par eux-mêmes de la fertilité de la région.

Calmes absolu

Fez, Maroc, 19. (S. P. A.). — Des rapports officiels déclarent que le calme le plus absolu règne dans la zone française du Maroc, bien qu'avouant celle occupée par les troupes espagnoles et les indigènes du pays.

Quatorze égouts en sept mois

LA VILLE A AUTORISE LA CONSTRUCTION DE VINGT-QUATRE EGOUTS DEPUIS LE MOIS DE JANVIER — QUATORZE SONT MAINTENANT TERMINES.

M. Ernest Fusey, surintendant du service des égouts, a remis à M. S. Fortin, directeur-adjoint des travaux publics, son rapport sur les travaux d'égouts exécutés depuis le mois de janvier. Des 24 égouts recommandés par les ingénieurs de la ville, quatorze sont maintenant terminés, dont 7 au cours du mois de juillet.

Quatre égouts sont actuellement en cours d'exécution, et six autres, recommandés par la commission et autorisés par le conseil, ne sont pas encore commencés.

Les égouts terminés sont les suivants:

1—Rue Colbrooke, de la rue Bourret à la Place Athol; terminé le 12 février, au prix de \$18,397.92; entreprenus, la compagnie de Keyser et Vautier. L'égoût mesure 2 pieds par 3 pieds, en brique.

2—Rue Earncliffe, de la côte Saint-Luc à Snowdon, et de la rue Earncliffe à la rue Colbrooke; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique, terminé le 8 janvier, par la compagnie Rondou, Corlier, au prix de \$12,815.57.

3—Rue Marcell, de la rue Notre-Dame de Grâce, à 60 pieds au sud; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique, terminé le 11 mai par les ingénieurs de la ville, au prix de \$824.22.

4—Rue Colbrooke, à l'angle de la rue Bourret; égoût de 2 pieds par 3 pieds, terminé le 17 mai par les ingénieurs de la ville, au prix de \$51.25.

5—Rue Vendôme, de la rue Sherbrooke à la rue Western; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique, terminé le 27 juillet, par M. A. Tézard, au prix de \$7,650.30.

6—Côte Saint-Antoine, de la rue Draper à la rue Hampton; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique, terminé le 29 juillet, par M. A. Thézaud, au prix de \$3,064.91.

7—Rue Sackville, de la rue Paradi à la rue Pontbriand; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique, terminé le 21 juillet, par la compagnie C. Frascarelli, au prix de \$7,369.92.

8—Rue Valois, des voies du Pacifique Canadien à la rue Vermette; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique, terminé le 18 juin, par M. A. Tézard, au prix de \$8,042.76.

9—Rue Leveillé, de la rue Lafontaine à 300 pieds au nord; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique, terminé le 30 juillet, par M. E. E. Léger, au prix de \$1,728.

10—Rue West-Broadway, de la rue Sherbrooke au sud; égoût de 12 pouces en grès, terminé le 25 juillet, par la compagnie C. Frascarelli, au prix de \$949.90.

11—Rue Saint-Zotique, de la rue Iberville à la rue Molson; égoût de 12 pouces en grès, terminé le 22 juillet par les ingénieurs de la ville, au prix de \$782.19.

12—Rue Sherbrooke, de la rue Elmhurst à la rue Connaught; égoût de 12 pouces en grès, terminé le 9 juillet par les ingénieurs de la ville, au prix de \$1,237.99.

13—Rue Vanutelli, de la rue Colbrooke à l'est; égoût de 9 pouces en grès, terminé le 1er août par les ingénieurs de la ville, au prix de \$438.86.

14—Rue Boyce, un fossé à partir du fleuve à la rue Boyce; égoût temporaire terminé le 1er juin par les ingénieurs de la ville, au prix de \$2,212.27.

Les quatre égouts dont les travaux se poursuivent actuellement sont les suivants:

1—Rue Darlington, du chemin Gascade, à 50 pieds au sud de la rue Rosedale; égoût de 12 pouces et de 2 pieds par 3 pieds, en brique, exécuté par la compagnie Dillon et O'Sullivan. Depuis le 6 juin, une somme de \$11,769.10 a été dépensée, à même un crédit voté de \$39,870.

2—Rue Marcell, de la rue Monkland à la Côte Saint-Luc; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique, exécuté par la compagnie Toussaint et Frères; on a dépensé \$91 depuis le 14 juillet, à même un crédit de \$19,134.

3 et 4. Rues Mayfair et Somerled, de la rue Terrebonne à la rue Somerled, et de la rue Mayfair à la rue King-Edward; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique, exécuté par la compagnie Toussaint et Frères; on a dépensé \$86 depuis le 18 juillet, sur le crédit voté de \$13,400.

Les autres égouts, dont les travaux n'étaient pas encore commencés au premier août, sont les suivants:

1. Rue Mozart, de la rue Saint-Laurent à la rue Drolet; égoût de 4 pieds de diamètre et de 2 pieds par 3 pieds, en brique; les travaux ont été confiés à M. J.-P. Heffernan, le 27 juillet, le crédit voté étant de \$49,459.

2. Boulevard Gouin, de la rue Saint-Laurent à la rue Saint-Charles; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique; le crédit voté est de \$57,000.

3. Rue Walkley, de la rue Monkland à la rue Sherbrooke; égoût de 15 pouces, en grès; crédit voté, \$4,743.

4. Avenue Laurier, de la rue Brébeuf à la rue Mentana; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique; crédit voté, \$15,000.

5. Rue Boyce, de la rue Lebrun à la rue Baldwin; égoût de 2 pieds par 3 pieds, en brique; crédit voté, \$2,327.

6. Rue Vaudreuil, de la rue Mousquin à la rue Joffre; crédit voté, \$2,100.

M. Martin à la foire

A la demande des organisateurs de la foire de l'hôpital antituberculeux, M. Martin a accepté de présider la clôture de la fête au parc Jeanne-Mance, samedi soir.

NAVIRE COULÉ DANS UNE COLLISION

LE "CANADIAN RECRUIT" VIENT EN COLLISION AVEC LE "MASKINONGE", A QUELQUES MILES EN BAS DE QUEBEC. — UN BROUILLARD ÉPAIS. — UN NAVIRE MALCHANCEUX.

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ DES VIVRES

UNE BAISSÉ DE 3-4 DE SOU DANS LES PRIX DU BEURRE A L'ENCHÈRE DE LA COOPÉRATIVE. — UN FLECHISSEMENT DES PRIX DU FROMAGE. — LES ARRIVAGES.

Les arrivages de beurre se sont établis, hier, à 4913 colis, comparativement à 3422 le même jour de la semaine dernière et à 2957 colis le jour correspondant de l'année dernière. Le beurre est disparu et hier, à l'enchère de la Coopérative, les prix sont tombés de 3-4 de sou la livre comparativement à la vente précédente. La demande d'exportation languit et la demande locale est limitée.

Les arrivages de fromage ont été hier, de 10,254 boîtes, en comparaison de 10,118 boîtes mardi dernier et de 5549 boîtes le même jour en 1920. Les prix ont fléchi aux enchères tenues hier, dans l'Ontario.

Il est arrivé, hier, 1579 caisses d'œufs. Il en était arrivé 1575 caisses le même jour la semaine dernière et 2064 caisses le jour correspondant de l'année dernière. Le prix des œufs choisis est monté d'un sou par suite d'une demande croissante. Rien n'est changé quant aux autres qualités.

LES PRIX DES VIVRES

FROMAGE

1ère qualité (l.o.b.)... \$10.50
2ème qualité... \$10.00
Fort, à boulangier... \$ 9.80

ŒUFS:

(Les prix des œufs, du beurre, du fromage et du saindoux sont fournis par la Maison T.A. Vallancourt, 618, rue Saint-Paul.)

Œufs strictement frais... 50s
Œufs choisis... 37s
No 1... 32s
No 2... 30s
Craqués... 30s

BEURRE:

Pasteurisé... 42 1/2s
Premier choix... 42s
Deuxième choix... 38s

En bloc d'une livre... 43 1/2s
Premier choix... 43s
De choix... 39s

FROMAGE

Doux... 25s
Fort... 27s
Oka... 42s

LES VIANDES FUMÉES

Les prix restent les mêmes. Marché actif.

Les jambons de 8 à 10 livres font \$1 à 42s par livre, ceux de 10 à 15 livres, 40s, et ceux de 15 à 25 livres, 38 à 39s. Le bacon déossé Windsor, se vend de 48 à 50s, et le bacon à déveller de 32 à 33s, la livre.

LES POMMES DE TERRE

La demande est bonne et les arrivages ne peuvent la satisfaire. Les prix restent donc fermes, 83 et 83.25 par sac de 80 livres.

ENCHÈRE DU BEURRE

A la vente, à l'enchère tenue hier au Board of Trade par la Société Coopérative Agricole du Québec, les prix du beurre ont légèrement décliné. Les offres n'ont cependant consisté qu'en 830 colis qui se sont vendus comme suit: 450 colis No 1, vendus à 39s 7-8 la livre; 175 colis de No 2, vendus à 39s et 205 colis de pasteurisé vendus à 40s 5-8.

Les banques canadiennes

Les compensations des banques canadiennes pour la semaine qui s'est terminée, hier, s'établissent comme suit:

	1921	1920
Halifax	\$3,289,114	\$4,879,781
St-Jean	2,642,502	3,351,775
Moncton	968,479	1,000,000
Quebec	5,387,828	6,793,174
Sherbrooke	866,291	1,098,013
Montreal	92,463,922	100,360,488
Ottawa	6,249,996	7,064,925
Kingston	697,172	700,000
Peterboro	797,926	1,215,483
Toronto	85,482,439	91,468,728
Hamilton	5,374,445	7,044,311
Brantford	967,632	1,290,194
Kitchener	981,621	1,080,013
London	2,449,467	3,858,229
Windsor	3,127,061	3,881,800
Port William	630,859	715,807
Windsor	38,587,711	45,660,369
Brantford	770,188	1,000,000
Regina	4,014,736	4,046,665
Moos Jaw	1,403,575	1,738,125
Lethbridge	705,264	864,932
Medicine Hat	302,219	407,981
Calgary	5,566,289	7,359,928
Edmonton	6,495,915	5,174,856
New Westminster	13,298,715	17,249,080
Vancouver	2,227,148	2,227,148

Dividendes déclarés

"Toke Bros. Ltd." — Dividende de 1-3-4 pour cent sur le stock de préférence pour le trimestre se terminant le 31 août, payable le 14 septembre aux actionnaires inscrits le 31 août.

"Dominion Bank" — Dividende de 3 pour cent, payable le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 20 septembre.

RENTÉ FRANÇAISE

4%

LIVRAISON IMMEDIATE

\$57 le titre de 40 Frs de rente.

Bryant, Isard & Co.

84-90 rue St-François-Xavier.
Succursale, 133 rue Peel, à Montréal.

Service des obligations: téléphone Main 4961.
Maison de Toronto: C.P.R. Bldg.
Communications télégraphiques particulières.
Exécution rapide des ordres.

ÇA ET LA

La compagnie Trans-Canada Theatres, Ltd., vient d'adresser aux actionnaires son premier rapport, qui couvre une période d'un an et demi, à partir du premier décembre 1919 jusqu'au 4 juin 1921.

Le total des recettes des théâtres et des attractions est de \$1,951,724, les cachets d'engagements de \$72,592, les loyers des locataires de \$21,402, les dettes d'associés au sujet des attractions \$11,953 et les dividendes de \$3,416, ce qui donne un revenu total de \$2,061,081. Les principales dépenses sont les frais d'opérations des théâtres et des attractions, \$1,798,013, la part de profit des associés dans les attractions et les théâtres, \$40,108 et les dépenses d'administration et de bureau, \$56,586. Ces chiffres avec d'autres dépenses incidentes donnent un total de dépenses de \$1,904,818, laissant une balance de \$156,273 au compte de profits et pertes.

Le compte de profits et pertes indique qu'à même cette balance de \$156,273, on a payé sur le stock de préférence des dividendes se totalisant à \$119,718, laissant à être reporté une balance de \$36,554. Le rapport général de l'actif et du passif indique l'actif comme suit: Immeuble, franchises et contrats, \$3,528,483; Nouveau théâtre à Edmonton, \$388,600; Espèces en mains ou en banque, \$5,500; Comptes recevables, \$9,915; Divers, \$97,312; payables sur le théâtre, \$15,269; Assurance payée en avance, \$7,990, ce qui donne un actif total de \$3,956,354. Les principaux articles du passif sont le stock de première préférence, \$1,387,600; le stock de seconde préférence, (ne portant pas de dividende) \$712,500; le stock commun, \$1,500,000; emprunts courants au sujet du théâtre d'Edmonton, \$180,837; comptes payables, \$25,937; réserve pour la construction d'Edmonton, \$62,954.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires est convoquée au bureau chef de la compagnie, chambre 504, édifice Transportation, à Montréal, pour le lundi, 22 août, à 2 h. 15 de l'après-midi.

Le bureau des directeurs de la Canadian Woollens s'est réuni à Toronto, mercredi, pour considérer le rapport du gérant, qui a été trouvé très satisfaisant. Le président, M. A. O. Dawson, a déclaré que les fabrications de la compagnie fonctionnent actuellement à leur pleine capacité. Tous les fuseaux sont en activité. La situation paraît meilleure qu'il y a quelques temps. Les profits ne sont pas aussi forts cependant, les prix ayant été considérablement réduits.

La demande pour les marchandises de bonne qualité pour femme est très bonne, mais la demande en ce qui concerne les hommes, est languissante. Les chemisiers ont encore des stocks qui leur sont lourds. Ce surplus diminue cependant de jour en jour.

M. Dawson s'est dit satisfait toutefois de la situation générale. Il se flatte que la compagnie ait passé le tournant dangereux. On s'attend à ce que le rapport financier de la compagnie soit publié d'ici un mois.

Une requête circule sur le parquet du Stock Exchange à Wall Street, pour demander un congé le samedi précédant la Fête du Travail.

Une dépêche de Londres mande: Sir Robert Horne, chancelier de l'Échiquier, a déclaré à la Chambre des Communes, que pour cette année fiscale, on obtiendra sans les réparations allemandes une somme substantielle. Il n'a pas voulu indiquer de chiffre, mais il a dit qu'une somme substantielle sera disponible pour le revenu britannique.

Une dépêche d'Ottawa nous apprend que le major Chisholm, commissaire canadien du commerce à Cuba, est actuellement au Canada. Il sera au ministère du Commerce où l'on pourra le consulter n'importe quand, après le 25 août.

Une mesure que vient d'adopter la Chambre de Commerce de Cuba dénonce le profitage comme un crime. Cette mesure a été soumise à la Chambre par le département de l'Exécutif qui propose de protéger ainsi l'industrie de l'élevage. Le président se trouve autorisé à conférer avec les éleveurs et avec les vendeurs et à fixer des prix pour la viande. Ceux qui ne s'y soumettront pas seront passibles de peines sévères.

La même mesure impose au bétail importé des autres pays une quarantaine de dix jours avant d'être admis à Cuba.

La Dominion Bridge

La situation financière de la "Riordon Co." n'est rassurante pour aucun de ses créanciers et l'on entend souvent des gens faire des suppositions quant au montant des diverses créances. Il faut un temps où le crédit de la "Riordon" était illimité et l'on parle maintenant de plusieurs créances de \$100,000 chacune et même d'une d'un million de dollars.

La "Dominion Bridge" et sa subsidiaire la "Dominion Engineering and Machinery Co." ayant depuis quelque temps manufacturé des machines hydrauliques et des machines à fabriquer le papier, l'on croyait en certains milieux que la "Dominion Bridge" était l'un des plus forts créanciers de la "Riordon". Nous apprenons de bonne source que la "Riordon" n'a une dette que d'environ \$50,000 envers la "Dominion Bridge". Quant à celle envers la "Engineering Co." elle est de moins de mille dollars. A propos de la "Dominion Bridge", on apprend que des pourparlers sont engagés pour qu'on lui accorde le sous-contrat pour la structure en acier de l'hôtel Mont-Royal.

Le Toronto Railway

L'assemblée annuelle et l'assemblée spéciale qui devaient avoir lieu aujourd'hui ont été remises au 30 septembre.

LA MATINÉE A LA BOURSE

UNE AUTRE SEANCE TERNE. — LE HOWARD SMITH DE PRÉFÉRENCE SE MET EN VEDETTE PAR UNE AVANCE DE TROIS POINTS ET DEMI — L'OUVERTURE A WALL STREET

Séance un peu plus active mais non moins terne, ce matin, sur la place locale. Howard Smith, de préférence, a fait vedette dans la seconde moitié de la séance, en s'élevant de trois points et demi, à 67 1/2. Son cours de fermeture, hier, avait été 64. Quelques autres valeurs ont aussi réalisé des gains, mais des gains de fractions seulement. Ce sont l'Atlantic Sugar, 3-4 de point, le National Breweries, 1-2, le Quebec Railways, 1-8, et le General Electric, 1-4. Shawinigan a cependant fait un peu mieux en prenant le point complet, à 103. L'Abitibi, le Brompton, le Laurentide, le Smelting, le Spanish River et la Wayagmack, le Saint-Maurice Paper restent sur leurs positions. L'Iron, le Steel, le Cement, le Spanish commun, le Montreal Power, le B. E. Steel, commun et de seconde priorité étaient un peu plus faibles qu'hier. Somme toute le marché est stationnaire. On commence cependant à entrevoir des facteurs d'amélioration.

A Wall Street, l'ouverture a été languissante; les pertes cependant dépassaient les gains. Les aciéries, les équipements et les moteurs subissaient encore une pression. Le Crucible, le Bethlehem, le Baldwin, le Pullman et le Studebaker ont reculé de fractions de point à un point complet. L'Union Bag and Paper a été la valeur la plus lourde des spécialités, tombant de deux points. Les sucres étaient aussi l'effet d'une réaction. Le Famous Players, le Mexican Petroleum et l'Industrial Alcohol indiquaient de la fermeté. L'Industrial Alcohol a même fait une légère avance en dépit de la réduction de 50 pc. dans son dividende.

A New-York la prime sur le dollar canadien a varié de 10 3-8 à 11 3-8.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

(Cours fournis par la maison L. G. Beaubien et Cie.)

	(De 10 h. 11 h. 30 a.m.)
Dom. Steel (Iron)	50 à 27 1/2, 20 à 27 1/4, 50 à 27 1/2
Steel Can. 30 à 46 1/2	
Abitibi	100 à 28 1/2, 100 à 28 1/2
Brazilian	25 à 23 1/4, 15 à 23 1/2, 22 1/2
Sugar	100 à 20
Brompton	25 à 12 1/2
Quebec Ry	25 à 26
Spanish priv	75 à 58
Shawinigan	115 à 103
Bell Tel	100 à 10 1/2
Canners	10 à 23
Illinois priv	5 à 66 1/4
Dom. Steel	100 à 65 1/4, 50 à 67 1/2, 60 à 67 1/2
B. E. Steel	15 à 11, 25 à 10 3/4
P. E. Steel	20 à 10 1/2
Laurentide	15 à 65 3/4, 25 à 65 1/2, 5 à 65 3/4
Smelting	5 à 15
Mont. Power	2 à 81, 10 à 81 1/2
Asbestos	50 à 43
Gen. Elec	100 à 10 1/2
Wayagmack	50 à 27
St. Maurice Paper	60 à 85
Beverly	15 à 51
Bankers	Royale, 2 à 198
Commerce	15 à 184 1/2
Obitaines	Quebec Ry
Quebec Ry	1000 à 63
(De 11 h. 30 a.m. à 12 h. 30 p.m.)	
Iron	175 à 27
Steel Can	40 à 46
Cement	100 à 10 1/2, 48 1/2, 10 à 48, 10 à 48 1/2
Nepreux	100 à 17 1/2
Laurentide	25 à 65 1/2, 5 à 65 1/2
Spanish priv	5 à 59
Textile	100 à 132
Mont. Power	2 à 81
Breweries	5 à 51 1/2
Quebec Ry	10 à 26 1/2
B. E. Steel	15 à 11, 25 à 10 3/4
P. E. Steel	20 à 10 1/2
Laurentide	15 à 65 3/4, 25 à 65 1/2, 5 à 65 3/4
Smelting	5 à 15
Mont. Power	2 à 81, 10 à 81 1/2
Asbestos	50 à 43
Gen. Elec	100 à 10 1/2
Wayagmack	50 à 27
St. Maurice Paper	60 à 85
Beverly	15 à 51
Bankers	Royale, 2 à 198
Commerce	15 à 184 1/2
Obitaines	Quebec Ry
Quebec Ry	1000 à 63
(De 11 h. 30 a.m. à 12 h. 30 p.m.)	
Iron	175 à 27
Steel Can	40 à 46
Cement	100 à 10 1/2, 48 1/2, 10 à 48, 10 à 48 1/2
Nepreux	100 à 17 1/2
Laurentide	25 à 65 1/2, 5 à 65 1/2
Spanish priv	5 à 59
Textile	100 à 132
Mont. Power	2 à 81
Breweries	5 à 51 1/2
Quebec Ry	10 à 26 1/2
B. E. Steel	15 à 11, 25 à 10 3/4
P. E. Steel	20 à 10 1/2
Laurentide	15 à 65 3/4, 25 à 65 1/2, 5 à 65 3/4
Smelting	5 à 15
Mont. Power	2 à 81, 10 à 81 1/2
Asbestos	50 à 43
Gen. Elec	100 à 10 1/2
Wayagmack	50 à 27
St. Maurice Paper	60 à 85
Beverly	15 à 51
Bankers	Royale, 2 à 198
Commerce	15 à 184 1/2
Obitaines	Quebec Ry
Quebec Ry	1000 à 63
(De 11 h. 30 a.m. à 12 h. 30 p.m.)	
Iron	175 à 27
Steel Can	40 à 46
Cement	100 à 10 1/2, 48 1/2, 10 à 48, 10 à 48 1/2
Nepreux	100 à 17 1/2
Laurentide	25 à 65 1/2, 5 à 65 1/2
Spanish priv	5 à 59
Textile	100 à 132
Mont. Power	2 à 81
Breweries	5 à 51 1/2
Quebec Ry	10 à 26 1/2
B. E. Steel	15 à 11, 25 à 10 3/4
P. E. Steel	20 à 10 1/2
Laurentide	15 à 65 3/4, 25 à 65 1/2, 5 à 65 3/4
Smelting	5 à 15
Mont. Power	2 à 81, 10 à 81 1/2
Asbestos	50 à 43
Gen. Elec	100 à 10 1/2
Wayagmack	50 à 27
St. Maurice Paper	60 à 85
Beverly	15 à 51
Bankers	Royale, 2 à 198
Commerce	15 à 184 1/2
Obitaines	Quebec Ry
Quebec Ry	1000 à 63
(De 11 h. 30 a.m. à 12 h. 30 p.m.)	
Iron	175 à 27
Steel Can	40 à 46
Cement	100 à 10 1/2, 48 1/2, 10 à 48, 10 à 48 1/2
Nepreux	100 à 17 1/2
Laurentide	25 à 65 1/2, 5 à 65 1/2
Spanish priv	5 à 59
Textile	100 à 132
Mont. Power	2 à 81
Breweries	5 à 51 1/2
Quebec Ry	10 à 26 1/2
B. E. Steel	15 à 11, 25 à 10 3/4
P. E. Steel	20 à 10 1/2
Laurentide	15 à 65 3/4, 25 à 65 1/2, 5 à 65 3/4
Smelting	5 à 15
Mont. Power	2 à 81, 10 à 81 1/2
Asbestos	50 à 43
Gen. Elec	100 à 10 1/2
Wayagmack	50 à 27
St. Maurice Paper	60 à 85
Beverly	15 à 51
Bankers	Royale, 2 à 198
Commerce	15 à 184 1/2
Obitaines	Quebec Ry
Quebec Ry	1000 à 63
(De 11 h. 30 a.m. à 12 h. 30 p.m.)	
Iron	175 à 27
Steel Can	40 à 46
Cement	100 à 10 1/2, 48 1/2, 10 à 48, 10 à 48 1/2
Nepreux	100 à 17 1/2
Laurentide	25 à 65 1/2, 5 à 65 1/2
Spanish priv	5 à 59
Textile	100 à 132
Mont. Power	2 à 81
Breweries	5 à 51 1/2
Quebec Ry	10 à 26 1/2
B. E. Steel	15 à 11, 25 à 10 3/4
P. E. Steel	20 à 10 1/2
Laurentide	15 à 65 3/4, 25 à 65 1/2, 5 à 65 3/4
Smelting	5 à 15
Mont. Power	2 à 81, 10 à 81 1/2
Asbestos	50 à 43
Gen. Elec	100 à 10 1/2
Wayagmack	50 à 27
St. Maurice Paper	60 à 85
Beverly	15 à 51
Bankers	Royale, 2 à 198
Commerce	15 à 184 1/2
Obitaines	Quebec Ry
Quebec Ry	1000 à 63
(De 11 h. 30 a.m. à 12 h. 30 p.m.)	
Iron	175 à 27
Steel Can	40 à 46
Cement	100 à 10 1/2, 48 1/2, 10 à 48, 10 à 48 1/2
Nepreux	100 à 17 1/2
Laurentide	25 à 65 1/2, 5 à 65 1/2
Spanish priv	5 à 59
Textile	100 à 132
Mont. Power	2 à 81
Breweries	5 à 51 1/2
Quebec Ry	10 à 26 1/2
B. E. Steel	15 à 11, 25 à 10 3/4
P. E. Steel	20 à 10 1/2
Laurentide	15 à 65 3/4, 25 à 65 1/2, 5 à 65 3/4
Smelting	5 à 15
Mont. Power	2 à 81, 10 à 81 1/2
Asbestos	50 à 43
Gen. Elec	100 à 10 1/2
Wayagmack	50 à 27
St. Maurice Paper	60 à 85
Beverly	15 à 51
Bankers	Royale, 2 à 198
Commerce	15 à 184 1/2
Obitaines	Quebec Ry
Quebec Ry	1000 à 63
(De 11 h. 30 a.m. à 12 h. 30 p.m.)	
Iron	175 à 27
Steel Can	40 à 46
Cement	100 à 10 1/2, 48 1/2, 10 à 48, 10 à 48 1/2
Nepreux	100 à 17 1/2
Laurentide	25 à 65 1/2, 5 à 65 1/2
Spanish priv	5 à 59
Textile	100 à 132
Mont. Power	2 à 81
Breweries	5 à 51 1/2
Quebec Ry	10 à 26 1/2
B. E. Steel	15 à 11, 25 à 10 3/4
P. E. Steel	20 à 10 1/2
Laurentide	15 à 65 3/4, 25 à 65 1/2, 5 à 65 3/4
Smelting	5 à 15
Mont. Power	2 à 81, 10 à 81 1/2
Asbestos	50 à 43
Gen. Elec	100 à 10 1/2
Wayagmack	50 à 27
St. Maurice Paper	60 à 85
Beverly	15 à 51
Bankers	Royale, 2 à 198
Commerce	15 à 184 1/2
Obitaines	Quebec Ry
Quebec Ry	1000 à 63
(De 11 h. 30 a.m. à 12 h. 30 p.m.)	
Iron	175 à 27
Steel Can	40 à 46
Cement	100 à 10 1/2, 48 1/2, 10 à 48, 10 à 48 1/2
Nepreux	100 à 17 1/2
Laurentide	25 à 65 1/2, 5 à 65 1/2
Spanish priv	5 à 59
Textile	100 à 132
Mont. Power	2 à 81
Breweries	5 à 51 1/2
Quebec Ry	10 à 26 1/2
B. E. Steel	15 à 11, 25 à 10 3/4
P. E. Steel	20 à 10 1/2
Laurentide	15 à 65 3/4, 25 à 65 1/2, 5 à 65 3/4
Smelting	5 à 15
Mont. Power	2 à 81, 10 à 81 1/2
Asbestos	

Les actions de "La Presse"

(Suite de la 1ère page.)

que l'un d'eux, par ordre d'âge, à commencer par l'aîné, soit président, avec tous les privilèges et rémunérations et honoraires que cette charge comporterait, et les tenir en office aussi longtemps qu'ils rempliraient leurs charges en bon père de famille; qu'il en serait ainsi pour les fiduciaires et pour tous remplaçants, que les fiduciaires devraient toujours voter les uns en faveur des autres comme directeurs, de manière à ce qu'ils soient toujours directeurs de ladite compagnie; que les fiduciaires devraient être unanimes lorsqu'il s'agirait de disposer de l'objet de ladite donation fiduciaire, et pourraient vendre toutes ou partie des actions données ou en disposer autrement, pourvu qu'ils obtiennent le consentement unanime des donateurs majeurs et usant de leurs droits, porteurs des actions privilégiées de ladite compagnie;

8. Tant en vertu du testament que de la donation, les bénéficiaires des revenus des biens donnés ou légués sont les parties en cette cause, sauf le défendeur Montet;

9. Le capital des biens laissés par le testament doit appartenir aux arrière-petits-enfants du testateur qui existeront lorsque ses enfants et leurs enfants seront tous décédés, et le capital des biens donnés par la donation en fiducie appartient, d'après ladite donation, aux descendants du donateur, qui existeront à la mort du dernier de ses enfants au premier degré;

10. Ledit Honorable Tréffé Berthiaume, à vers la même date, fait donation entre-vifs, à son fils, Arthur Berthiaume, un des demandeurs, à sa fille Mademoiselle Anna Berthiaume et à sa fille Madame Du Tremblay, toutes deux demandereses en cette cause, d'actions privilégiées de ladite compagnie, au nombre de 750 pour chacun d'eux;

11. Dans lesdites trois donations, il est prévu que la propriété des biens donnés appartiendra aux enfants nés et à naître des donateurs respectivement qui existeront à la mort du dernier des enfants du donateur, mais si à la mort du dernier des enfants du donateur, aucun des donateurs ne laisse aucun descendant, les biens donnés appartiendront aux enfants de ses frères et sœurs, ou à leurs descendants, suivant l'ordre des successions légitimes;

12. Il est en outre prévu dans lesdites donations, que les actions données ne pourront être vendues ou aliénées si ce n'est lors d'une vente en bloc des actions de ladite compagnie, et avec le consentement de tous les autres actionnaires de celle-ci, sauf s'il y a des actionnaires incapables, les fiduciaires, MM. Arthur Berthiaume, Zénon Fontaine et J.-R. Mainville, ou leurs remplaçants, en vertu de la donation du 26 décembre 1914, ci-dessus mentionnée, pourront effectuer la vente en leur lieu et place, et dans les cas, le produit de la vente sera remis, pour être administré en fiducie, conformément aux termes desdites trois dernières donations, aux dits trois fiduciaires, MM. Arthur Berthiaume, Zénon Fontaine et J.-R. Mainville, ou leurs remplaçants;

13. Les donations ci-dessus ont été dûment acceptées et enregistrées;

14. Ledit honorable Tréffé Berthiaume est mort, le 2 janvier 1915, sans avoir révoqué son dit testament;

15. D'après un règlement de ladite compagnie, les actions communes donnent seules droit de vote;

16. Le 6 mars 1919, le demandeur Arthur Berthiaume, cédant à la pression et aux menaces des défendeurs, a signé, par acte devant Philippe Angers, notaire, prétendant vendre uniquement en sa qualité de fiduciaire en vertu du testament de son père, et sous sa signature seule, sans le concours ni la connaissance des fiduciaires Z. Fontaine et J.-R. Mainville, et sans la connaissance des demandereses en cette cause, la totalité des actions communes de ladite compagnie, soit 7500 actions, comprenant par conséquent les 7400 actions détenues en fiducie par lesdits Z. Fontaine, J.-R. Mainville et le même, au défendeur Eugène Berthiaume, pour un tiers, soit 2500 actions, à l'autre défendeur Edouard Berthiaume, pour un tiers, soit 2500 actions, et à l'autre défendeur Edmond Montet, pour un tiers, soit 2500 actions;

17. Ces dites ventes étaient faites au taux de \$126.52 par action, soit-disant basées au taux de 10 p.c. par an, sur le revenu moyen annuel des opérations de ladite compagnie, pendant les cinq années précédentes, payables en trente paiements annuels et consécutifs, à commencer le premier paiement le 15 mars 1920, et avec intérêt à 5 p.c. par an;

18. Le même jour, devant le même notaire, ledit Edmond Montet s'obligeait de transporter et de céder, sans considération, audit Arthur Berthiaume, demandeur dans la présente cause, les actions ainsi acquises par lui, à la charge par ce dernier d'acquiescer toutes les charges et obligations mentionnées dans la vente ou qui auraient originé de cette vente;

19. Le même jour et devant le même notaire, les défendeurs Eugène Berthiaume et Edouard Berthiaume, déclaraient renoncer à tous recours en dommages qu'ils pourraient avoir, basés sur lesdites ventes, contre M. Arthur Berthiaume, demandeur en cette cause, plus particulièrement pour le cas où l'acte de fiducie du 26 décembre 1914 ci-dessus mentionné, en faveur dudit Arthur Berthiaume et desdits Zénon Fontaine et J.-R. Mainville, ne serait pas annulé;

20. Le même jour, et devant le même notaire, les susdits défendeurs et le demandeur Arthur Berthiaume, qui était déjà traité, entre les trois frères, comme le propriétaire réel des actions vendues à Edmond Montet, s'engageaient réciproquement, les uns envers les autres, à se donner la préférence en cas de vente de leurs dites actions communes, et dans le cas où les autres frères ne voudraient pas exercer ladite préférence, chacun d'eux s'interdisait, pendant trente ans, de vendre à qui ce soit lesdites actions;

21. Pour tenter de valider ces transactions, les défendeurs Eugène Berthiaume et Edouard Berthiaume, au nom seul du défendeur Edouard Berthiaume, ont, en juillet 1919, intenté une action en nullité de l'acte de fiducie du 26 décembre 1914, sous prétexte qu'il avait été consenti par le donateur pendant sa maladie réputée mortelle, et sous prétexte, en outre, que c'était une donation à cause de mort, et contenait des clauses illégales, et cela malgré qu'ils avaient approuvé ledit acte et concouru pendant plusieurs années à lui donner effet;

22. Cette cause est encore pendante devant la Cour Supérieure;

23. Les paiements mentionnés aux dits actes de vente, comme échéant les 15 mars 1920 et 1921, tant en capital qu'en intérêts, n'ont pas été faits;

24. Le 28 février 1920, le défendeur Eugène Berthiaume a déposé avec E. Cholette, notaire de Montréal, un écrit sous seing privé, daté 18 février 1920, par lequel Edmond Montet, un des défendeurs, et le demandeur Arthur Berthiaume, de consentement mutuel, déclaraient que les droits créés en faveur dudit Arthur Berthiaume, par l'acte allégué au paragraphe 18 de la présente déclaration, étaient éteints, et que cet acte devait être considéré comme nul et non écrit;

25. Le même jour, ledit défendeur Eugène Berthiaume, déposait entre les mains du même notaire, un transport sous seing privé, daté ledit défendeur Edmond Montet, à lui (ledit défendeur Eugène Berthiaume), de tous ses droits, en vertu de la vente des 2500 actions, consentie audit défendeur Edmond Montet, tel qu'il est, en considération que ledit défendeur Eugène Berthiaume assumait toutes les obligations mentionnées audit acte. Cet acte était daté du 21 février 1920;

26. Lesdites transactions, tant du 6 mars 1919, que de février 1920, sont radicalement nulles et non existantes, pour entières, les raisons suivantes:

(a) Lesdits Z. Fontaine et J.-R. Mainville n'ont pas concouru aux dites ventes, et ledit Arthur Berthiaume n'a pas vendu en sa qualité de fiduciaire, en vertu de la donation du 26 décembre 1914;

(b) Lesdits trois fiduciaires d'ailleurs n'avaient pas le pouvoir de vendre, sans le concours des donateurs majeurs et usant de leurs droits porteurs des actions privilégiées de la compagnie, soit, les demandereses en cette cause, et le concours de celles-ci n'a pas été obtenu;

(c) La donation du 26 décembre 1914, est valide et l'action en nullité de celle-ci est frivole et vexatoire;

(d) Quoi qu'il en soit, cette action n'est pas encore jugée, et tout acte basé sur l'hypothèse que l'acte serait nul et préjudiciable;

(e) De plus, ladite aliénation n'est pas un exercice des pouvoirs dudit demandeur Arthur Berthiaume, comme fiduciaire unique en vertu du testament de son père;

(f) Ces pouvoirs ne sont que d'aliéner quelques actions pour qualifier, ou de vendre la totalité des actions préférentielles et communes en bloc;

(g) Son pouvoir ne permettait pas de vendre, comme il l'a fait, à lui et à ses deux frères, en vertu d'une entente entre eux, trois, avec renonciation à tous recours en dommages, pacte de préférence réciproque et engagement réciproque de ne pas aliéner pendant trente ans, et plus particulièrement, ne comportait pas le pouvoir de vendre pour aucun montant comptant, moyennant trente paiements annuels à intérêt à 5 p.c., de telle sorte que même en supposant que la dite compagnie n'aurait dans le futur fait que des opérations égales aux opérations des cinq années précédentes, le revenu seul était plus que suffisant pour payer tous les intérêts et les amortissements du capital, et cela même dès la première année;

(h) Ces ventes ont de plus été faites à vil prix indépendamment des conditions de paiement et de l'intérêt stipulé, et auraient pour effet, étant donné les résultats des affaires de ladite compagnie, qui auraient dû être prévues et qui ont été prévues lorsqu'elles ont été faites, de priver les autres bénéficiaires, les trois sœurs demandereses, approximativement des deux-tiers de leurs revenus;

(i) Le prix de vente est inférieur au minimum fixé dans le testament;

(j) Les transactions sont une tentative de violer les volontés du testateur et donateur, de frauder ses filles, les demandereses en cette cause, et ses petits-enfants, organisés par les défendeurs;

(k) La prohibition d'aliéner est nulle en loi, et annule la transaction entière, de ce fait;

27. L'annulation de la vente faite entre le défendeur Edmond Montet et le demandeur Arthur Berthiaume, et le transport des actions, par le défendeur Edmond Montet au défendeur Eugène Berthiaume, en février 1920, ne sont que la continuation du même plan, et ne peuvent valider la transaction du 6 mars 1919;

28. Les trois demandereses n'ont connu que tout récemment les transactions du 6 mars 1919 et de février 1920;

29. Depuis quelque temps, les défendeurs se sont mis à agir comme si les transactions du 6 mars 1919 et de février 1920 étaient valides, et ont traité la compagnie susdite comme si elle était leur propriété exclusive;

30. Vers le 21 juin dernier, sans autorisation, sans considération, en violation des règlements et des résolutions de la compagnie susdite, et sous la signature du défendeur Edouard Berthiaume se décrivait faussement comme gérant général, les défendeurs Edouard Berthiaume et Eugène Berthiaume se sont appropriés frauduleusement et illégalement \$120,000.00 des fonds de la compagnie;

31. Les défendeurs, et plus particulièrement le défendeur Eugène Berthiaume, qui était alors secrétaire de la compagnie, se sont emparés des livres de règlements, de minutes, d'actionnaires et de transferts d'actions de ladite compagnie, dont la loi requiert la tenue au bureau de la compagnie, et dont la loi exige que l'accès soit donné aux actionnaires et aux créanciers, les ont enlevés des bureaux de ladite compagnie, les ont cachés et ont refusé, quoique requis, tant qu'ils n'y ont pas été contraints, de les remettre soit même de les exhiber;

32. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

33. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

34. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

35. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

36. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

37. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

38. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

39. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

40. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

41. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

42. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

43. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

44. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

45. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

46. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

47. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

48. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

49. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

pas de vendre, comme il l'a fait, à lui et à ses deux frères, en vertu d'une entente entre eux, trois, avec renonciation à tous recours en dommages, pacte de préférence réciproque et engagement réciproque de ne pas aliéner pendant trente ans, et plus particulièrement, ne comportait pas le pouvoir de vendre pour aucun montant comptant, moyennant trente paiements annuels à intérêt à 5 p.c., de telle sorte que même en supposant que la dite compagnie n'aurait dans le futur fait que des opérations égales aux opérations des cinq années précédentes, le revenu seul était plus que suffisant pour payer tous les intérêts et les amortissements du capital, et cela même dès la première année;

(h) Ces ventes ont de plus été faites à vil prix indépendamment des conditions de paiement et de l'intérêt stipulé, et auraient pour effet, étant donné les résultats des affaires de ladite compagnie, qui auraient dû être prévues et qui ont été prévues lorsqu'elles ont été faites, de priver les autres bénéficiaires, les trois sœurs demandereses, approximativement des deux-tiers de leurs revenus;

(i) Le prix de vente est inférieur au minimum fixé dans le testament;

(j) Les transactions sont une tentative de violer les volontés du testateur et donateur, de frauder ses filles, les demandereses en cette cause, et ses petits-enfants, organisés par les défendeurs;

(k) La prohibition d'aliéner est nulle en loi, et annule la transaction entière, de ce fait;

27. L'annulation de la vente faite entre le défendeur Edmond Montet et le demandeur Arthur Berthiaume, et le transport des actions, par le défendeur Edmond Montet au défendeur Eugène Berthiaume, en février 1920, ne sont que la continuation du même plan, et ne peuvent valider la transaction du 6 mars 1919;

28. Les trois demandereses n'ont connu que tout récemment les transactions du 6 mars 1919 et de février 1920;

29. Depuis quelque temps, les défendeurs se sont mis à agir comme si les transactions du 6 mars 1919 et de février 1920 étaient valides, et ont traité la compagnie susdite comme si elle était leur propriété exclusive;

30. Vers le 21 juin dernier, sans autorisation, sans considération, en violation des règlements et des résolutions de la compagnie susdite, et sous la signature du défendeur Edouard Berthiaume se décrivait faussement comme gérant général, les défendeurs Edouard Berthiaume et Eugène Berthiaume se sont appropriés frauduleusement et illégalement \$120,000.00 des fonds de la compagnie;

31. Les défendeurs, et plus particulièrement le défendeur Eugène Berthiaume, qui était alors secrétaire de la compagnie, se sont emparés des livres de règlements, de minutes, d'actionnaires et de transferts d'actions de ladite compagnie, dont la loi requiert la tenue au bureau de la compagnie, et dont la loi exige que l'accès soit donné aux actionnaires et aux créanciers, les ont enlevés des bureaux de ladite compagnie, les ont cachés et ont refusé, quoique requis, tant qu'ils n'y ont pas été contraints, de les remettre soit même de les exhiber;

32. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

33. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

34. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

35. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

36. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

37. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

38. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

39. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

40. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

41. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

42. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

43. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

44. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

45. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

46. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

47. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

48. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

49. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

50. Les défendeurs étaient au courant de tous les actes faits et illégaux ci-dessus allégués, et le défendeur Montet n'a été d'ailleurs, dans toute cette affaire, qu'un prête-nom;

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CONSEIL CENTRAL

La dernière séance du Conseil Central des Syndicats catholiques et nationaux a été surtout prise par les questions très importantes de la Fête du Travail et du Congrès des Syndicats qui doit avoir lieu à Hull, en septembre prochain. Relativement à la Fête du Travail, les détails de l'organisation déjà faite seront donnés publiquement dans quelques jours. Le comité a présenté un rapport intéressant et volumineux.

Les délégués du Conseil Central des Syndicats au Congrès de Hull, seront élus le 26 août prochain. Tous les délégués du Conseil ont été avisés d'avertir leurs syndicats respectifs que ceux-ci doivent faire le plus tôt possible l'élection de leurs délégués et l'étude des résolutions à présenter à ce Congrès qui réunira les représentants de 45,000 ouvriers syndiqués sous l'étendard national et catholique. Les noms et adresses des délégués devront être envoyés pour le 6 septembre à M. J. P. Malo, secrétaire correspondant du Conseil Central, 1706, Jeanne Mance. Les résolutions que doivent présenter les syndicats devront être envoyées pour le 1er septembre à M. Gérard Tremblay, 3, Craig-Est, chambre 28, qui les enverra à M. J. A. E. Pin, de Québec, tel que le veulent les règlements.

Le Conseil Central ne s'occupera du choix d'un avisier légal qu'après le Congrès de Hull.

Le Conseil Central demande la fermeture des magasins le jour de la Fête du Travail. Les Syndicats employés de magasin que la question occupe peuvent se prévaloir de cette résolution. La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 25 août.

AVIS AUX PRESSIERS

Les pressiers ont décidé de se grouper dans un syndicat catholique et national. Ce soir, à la salle des Oeuvres Paroissiales, 1939, rue Saint-Dominique, assemblée ouverte de tous les pressiers de la ville de Montréal. Les principes, les avantages matériels—caisses de décès et de maladie, coopérative du charbon, vêtements et aliments—seront exposés par des orateurs du mouvement catholique et national. Que tous se rendent sans faute. Par invitation du comité.

FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX
Mercredi prochain, salle Paroissiale 1939, rue Saint-Dominique, grand concert boucané des employés municipaux organisé par le Syndicat des municipaux.

M. l'abbé P. Perrier, portera la parole ainsi que plusieurs orateurs laïques. Bon tabac, cigares, cigarettes, chants piano, violon, déclamation, et du fou rire. Qu'on vienne en foule.

SYNDICAT DES TANNEURS

Ce soir, au secrétariat des Syndicats catholiques, 3, Craig-Est, assemblée régulière du Syndicat catholique et national des tanneurs corroyeurs. Les non-unionistes sont invités cordialement. Le Syndicat désire envoyer un délégué à Hull. Il décidera de la chose ce soir.

PORTES ET CHASSIS

Ce soir, salle des Syndicats, 3, Craig-Est, réunion du Syndicat des ouvriers de manufacture de portes et chassises et ébénistes. Election d'un délégué au Congrès des Syndicats à Hull.

SYNDICAT DES CARROSSIERS

Le Syndicat catholique et national des carrossiers s'assemble, dimanche après-midi, à 2 h., salle des Syndicats catholiques, 3, Craig-Est. Election des délégués au Congrès de Hull et rapport du comité sur la constitution.

Pour le train exposition

MM. P.-L. Henriot, Marcell LeFebvre et Maurice Gonon, délégués français pour le train-exposition Trans-Canada, sont arrivés à Montréal. Ils se sont retirés à l'hôtel Place Viger. D'autres délégués français sont encore attendus ces jours-ci.

Les travaux concernant le train-exposition sont en bonne voie d'achèvement rapide, et celui-ci pourra se mettre en marche à la date déterminée. Les travaux se font sous la direction des gouvernements français et canadien.

Société d'une messe

M. l'abbé Joseph Arthur Leblanc, curé de Saint-Gabriel Rimouski, décédé le 11 courant, était membre de la Société d'une messe.

Albert VALOIS, ptre, chancelier.

COMMERCE ET FINANCE

(Suite de la 4e page.)

LE COMMERCE DU CANADA

LA BALANCE DU COMMERCE NOUS EST ENCORE DEFAVORABLE. — LES EXPORTATIONS EN JUILLET ONT ÉTÉ DE 87 P.C. DES IMPORTATIONS. — UNE DIMINUTION POUR LES DEUX.

D'après des chiffres officiels qui viennent d'être publiés à Ottawa, les exportations du Canada en juillet ont été de 87 p.c. des importations, comparativement à 82 p.c. en juillet 1920 et à 101.6 p.c. en juin de cette année.

Le total des importations se chiffre à \$62,465,890, une diminution sur l'an dernier de \$64,862,921 ou 49 p.c. Le total des exportations s'élève à \$54,518,036, en comparaison de \$104,875,624 pour juillet 1920, une diminution de \$5,357,588 ou 52 p.c. Les chiffres correspondant en juin étaient une diminution de \$77,048,696 ou 57 p.c. pour les importations, et une diminution de \$49,961,536 ou 45 p.c. pour les exportations, les comparaisons s'établissant avec le mois correspondant de 1920.

La balance du commerce pendant le mois a été défavorable au Canada pour une somme de \$7,887,854, en comparaison d'une balance défavorable de \$932,651 au cours du mois de juin.

Pour aucun des articles de la liste, les exportations ont été plus fortes que les importations. Les articles qui ont fait la meilleure figure sont les minerais autres que le fer et l'acier. Les minerais non métalliques et leurs produits, les articles qui ont le plus contribué à la balance défavorable sont les produits agricoles de toutes sortes, indiquant une diminution de 50 p.c. Les produits textiles ont diminué de plus de \$1,000,000, et les exportations diverses de plus de \$3,000,000.

Voici les exportations et les importations pour le mois :

	1921	1920
Prod. agri.	\$14,690,939	\$17,440,680
Minerais, etc.	4,002,135	13,032,648
Prod. textiles, etc.	9,961,524	208,658
Prod. chimiq., etc.	1,845,432	312,678
Prod. métalliq.	5,542,216	1,087,934
Autres minerais.	2,941,414	2,704,287
Prod. divers.	13,810,405	2,673,275
Prod. forestiers, etc.	2,730,200	13,215,018
Divers.	3,980,465	934,158
Totaux.	\$62,465,890	\$104,875,624
Balance adverse.		\$7,887,854

On note une diminution substantielle dans les exportations des produits forestiers, le chiffre de \$15,215,018 se comparant à \$28,775,429 pour juillet 1920. Les chiffres du mois dernier indiquent une augmentation d'un peu plus de \$2,000,000, cependant si l'on compare avec ceux le juin de cette année.

Voici le tableau des exportations le mois de juillet en comparaison avec celles du même mois l'an dernier :

Prod. agri.	\$17,440,680	\$85,357,399
Minerais, etc.	13,032,648	18,775,152
Prod. textiles, etc.	208,658	1,317,452
Prod. chim. etc.	512,078	2,120,580
Fer et acier.	1,687,934	2,590,989
Autres minerais.	2,704,287	3,997,775
Non métalliques.	2,673,175	3,573,073
Prod. forestiers, etc	15,215,018	28,775,429
Divers.	934,150	4,154,875
Totaux.	\$54,518,030	\$104,875,624
La diminution des exportations sur 1920 est de		\$50,357,588
De même au lieu, au lieu des		

IRLANDE

Aucune décision n'a été prise

LE DAIL EIREANN SIEGERA LUNDI PROCHAIN, POUR DISCUTER LES PROPOSITIONS ANGLAISES. LE PARLEMENT ANGLAIS S'EST AJOURNE.

Londres, 19. — (S. P. A.) — Le parlement, qui devait être prorogé aujourd'hui ne sera qu'ajourné, et cela jusqu'au 18 octobre, vu l'état d'incertitude en Irlande. Le premier ministre Lloyd George doit faire aujourd'hui même une déclaration à ce sujet.

L'Orateur aura le pouvoir de convoquer le parlement en aucun temps, si les événements l'exigent.

A MANSION HOUSE

Dublin, 19. — (S. P. A.) — Les membres du parlement républicain irlandais ont délibéré pendant trois heures, hier matin, à Mansion House, et de nouveau pendant trois heures, hier soir. On rapporte toutefois, que la discussion n'a nullement porté sur l'attitude à prendre quant aux propositions de paix offertes par le gouvernement anglais. Le communiqué qui a été publié, hier soir, signale qu'aucune décision relative à ces propositions de paix ne sera prise avant lundi prochain.

Il n'y aura pas d'assemblée du Dail Eireann aujourd'hui ni samedi. Les séances seront reprises lundi prochain à huis clos, et la question à l'ordre du jour sera les négociations de paix.

L'étude des rapports prend beaucoup de temps, parce qu'il faut renseigner les nouveaux députés et même les anciens qui ont passé quelque temps en prison.

SEANCE DE TROIS HEURES

Dublin, 19. — (S. P. A.) — Le Dail Eireann a eu une séance secrète de trois heures, hier matin. Le temps a été consacré à l'étude des rapports des différents ministres. C'est la première fois, dit-on, que le parlement républicain irlandais a pu le faire sans crainte d'interférence de la police.

Le Dail Eireann ne siègera pas

aujourd'hui, les sous-commissaires devant avoir leurs réunions.

LE DERNIER MOT

Belfast, 19. — (S. P. A.) — La situation irlandaise en ce qui concerne l'Ulster demeure la même, a-t-on déclaré, hier soir, à la Presse Associée.

Sir James Craig, premier ministre de l'Ulster arrivera d'Ecosse, lundi prochain. On croit que sa lettre écrite au premier ministre Lloyd George et publiée, dimanche dernier, constitue le dernier mot de l'Ulster.

LE TRAVAIL SYNDIQUÉ

POUR LES UNIONS NATIONALES

LE PRESIDENT DES CHEMINOTS CANADIENS DECLARE QU'IL NE FAUT PLUS SE LAISSER DINTERFERER UNE CONDUITE PAR L'INTERNATIONALE

Ottawa, 19. — (S.P.C.) — "Je ne cherche pas la présidence du congrès des Métiers et du Travail. Je n'en veux pas et ne l'accepterais pas si j'étais élu", a déclaré M. A. R. Mosher, président de la Fraternité des employés canadiens des chemins de fer, en partant pour Winnipeg où se tient le congrès des Métiers et du Travail.

"La Fraternité canadienne des employés des chemins de fer et les autres unions de métiers canadiennes combattent pour avoir le contrôle complet des affaires domestiques et pour évincer l'Internationale. Le temps est venu où les unions canadiennes doivent choisir entre se tenir debout ou accepter tout ce que dicte une organisation éloignée qui ignore tout de nos conditions et de nos besoins. Le travail canadien a eu pour politique, à venir jusqu'ici, d'accepter tout ce que lui dictait l'Internationale sans s'occuper si ces ordres de l'Internationale étaient pour son bien ou non. Cette façon d'agir est à mon avis fatale, elle tue l'indépendance, crée un sentiment d'impuissance en soi et asservit l'esprit national."

DES CONFERENCES

Atlantic City, 19. — (S.P.A.) — Le conseil exécutif de la Fédération du travail américaine inaugurera, lundi

prochain, toute une série de conférences.

Aucun programme officiel n'a encore été publié au sujet de ces conférences. On croit savoir, toutefois, que les questions du désarmement, du chômage, de la situation des chemins de fer et d'une campagne pour l'enrôlement de nouveaux membres seront étudiées. M. Samuel Gompers présidera ces conférences.

CHEZ LES PHOTOGRAVEURS

Toronto, 19. — (S.P.A.) — L'union internationale des photographes a réuni, hier, les officiers élus au congrès de l'an dernier, à savoir: président, Matthew Wolf, Chicago; 1er vice-président, Theo. E. Greifzu, Philadelphie; 2e vice-président, John F. Maguire, Somerville, Mass.; 3e vice-président, Charles H. Horrocks, Seattle; secrétaire-trésorier, Henri F. Small, Saint-Louis.

Le congrès a rejeté les résolutions qui portaient les bénéfices de tuberculose de \$15 à \$20 et les bénéfices funéraires de \$200 à \$300. Une autre résolution pour limiter le nombre des apprentis a été également rejetée.

Au sujet de la grève de Montréal, on a déclaré que l'union de Toronto avait fourni \$3,300 à l'union de Montréal et avait aussi défrayé les dépenses des délégués de Montréal au congrès. Le congrès a décidé de rembourser à l'union de Toronto les dépenses des délégués de Montréal.

La commission des finances recommande une augmentation dans les salaires des officiers. La commission recommandait un salaire de \$8,000 par année pour le président Martin F. Ryan. Mais deux délégués suggèrent \$12,000 et \$15,000 respectivement. La question a été renvoyée à la commission.

Contre les incendiaires

Québec, 19 (S. P. C.) — Le département des terres et forêts a décidé de prendre des poursuites contre plus de cent personnes qui auraient allumé des feux de forêt durant les trois derniers mois par leur négligence et leur violation des règlements du département. M. G. C. Fitch, ingénieur en chef forestier, a déclaré, hier, qu'aucun rapport officiel sur les dommages ne serait prêt avant l'automne.

ACADIE

AU VILLAGE DE LA GRAND-PRÉE

M. D.-V. LANDRY PREND POSSESSION DU SITE OU S'EST PRODUIT LA DISPERSION DE 1755 — UN TRAVAIL DE GENEALOGIE.

Pointe-à-l'Eglise, N.-E. 19. — Les deux cents délégués du congrès acadien se sont rendus, hier après-midi, en pèlerinage au village de la Grand-Prée, au site historique même où les Acadiens ont été dispersés en 1755.

M. D. V. Landry, président du congrès, a pris formellement possession du terrain où s'élevait l'église de la Grand-Prée, don de la compagnie Dominion Atlantic Railway. Au nom de la nation acadienne, il s'est engagé à élever une chapelle commémorative sur l'emplacement même de l'ancienne église, théâtre de la dispersion.

M. l'abbé A.-D. Cormier, de Shediac, a prononcé à cette occasion une allocution enflammée dont voici quelques extraits: "Ce terrain de la Grand-Prée est pour nous, Acadiens, une terre sacrée par des souvenirs qui sont à nos coeurs comme une sublime épopée, et la partie du terrain la plus chère en réminiscences du passé nous a été gracieusement octroyée en due forme avec la seule stipulation que nous y élevions un monument sans retard."

"Lorsque le touriste ou le voyageur visitera ces lieux historiques, il y verra un monument qui lui rappellera que les Acadiens sont aujourd'hui sortis des décombres du grand déracinement une race forte et fière de son passé."

"Cet édifice sacré sera comme une apothéose à nos ancêtres et la synthèse de leur grandeur d'âmes, aussi bien que de la magnanimité qu'ils auront déployée dans le plus cruel des exils pour assurer la consécration de notre foi, de notre langue et de notre nationalité symbolisées par ce monument."

"Ce sera là écrire en caractères vivaces et comme animés, la plus belle page de notre histoire, bien qu'elle en soit aussi peut-être la plus lugubre. Reconnaissons l'action de la province en appréciant à sa juste valeur, par l'enthousiasme et la générosité que nous apporterons à y répondre, l'appel qui nous est fait en ce jour au nom de Dieu et de la Patrie."

"Par ce monument, nous ferons revivre les vertus héroïques de nos aïeux et nous les mettrons en relief à l'esprit de nos enfants. Ce monument redira à nos fils, petits-fils, arrière-petits-fils, notre grandeur d'âme et notre noblesse de caractère, qualités qui font germer la générosité lorsqu'il s'agit des grandes causes de l'Eglise comme de l'Etat."

Après ce discours, M. P.-J. Veniot a lancé l'idée de souscrire immédiatement au projet; et le comité a reçu sur place, de nombreuses et fortes souscriptions au monument de l'Eglise commémorative de la Grand-Prée.

Le matin, les congressistes ont tenu leur deuxième séance, au cours de laquelle les divers comités d'agriculture, d'éducation, de presse et d'organisation ont soumis leurs résolutions.

Les congressistes ont approuvé les recommandations qui leur ont été faites de donner plus d'encouragement à l'étude des problèmes agricoles et industriels qui intéressent le pays, afin d'amener la prospérité des industries nationales.

Ils ont adopté le projet d'unifier les provinces maritimes en une seule province, dans le but de concentrer vers un même but leurs efforts, notamment individuels, avec le système actuel de gouvernement.

Le comité de l'histoire acadienne a fait adopter une résolution priant les autorités fédérales de préserver les endroits historiques de l'Acadie et de nommer dans ce but, un représentant acadien à la commission des champs de bataille.

M. Placide Gaudet, généalogiste du peuple acadien, a donné lecture d'un document précieux, celui des archives de l'église paroissiales de la Pointe-à-l'Eglise, de 1799 à 1811, lequel contient les noms de plusieurs Acadiens de l'ancienne génération.

Le pont Victoria

SERA FERME AUX VEHICULES DE 11 H. P.M. A 6 H. A.M. POUR UN TEMPS LIMITE

Le chemin de fer du Grand Tronc donne avis que la route du pont Victoria sera fermée au trafic des véhicules de 11 h. p.m. à 6 h. a.m. (temps de l'économie de la lumière du jour), du 22 août au 10 septembre, ces deux dates comprises. Afin d'épargner, autant que possible des ennuis au public, l'on a fait avec la Canada Steamship Lines des arrangements pour étendre les heures de service de son traversier entre Montréal et Longueuil. Du 22 août au 10 septembre, ce traversier donnera un service régulier jusqu'à 1 h. 45 a.m. de Montréal et jusqu'à 1 h. 30 a.m. de Longueuil et reprendra ses voyages à 3 h. a.m. de Longueuil. La fermeture du pont durant certaines heures d'une période de temps limitée est pour permettre la pose d'asphalte en feuilles sur la route des voitures du pont, ce procédé étant jugé la meilleure garantie contre le feu auquel sont exposés les chemins de bois. (ré.)

Décès de sir David Henderson

Genève, 19. — Le général sir David Henderson, directeur-général de la ligne des sociétés de la Croix Rouge, est décédé ici, hier, à l'âge de 59 ans. On annonce que son successeur sera sir Claude Hill, lequel faisait partie du bureau de direction du défunt.

Mgr John Dunn

Rome, 19 (S. P. A.) — Sa Sainteté Benoît XV a nommé Mgr John Dunn, évêque auxiliaire de New-York.

GRANDS MAGASINS DUPUIS

NOS MAGASINS FERMERONT A 6 HEURES LE SAMEDI DURANT LE MOIS D'AOUT.

SPECIAL pour COLLEGIENS

COMPLETS POUR GARÇONS DE 10 A 17 ANS

Modèles devant croisé, culottes bouffantes en serge noire tout laine, bonne qualité, toutes grandeurs. Spécial pour collège STE-MARIE et collège ST-JEAN.

Prix

18.00 20.00 23.00



Complets pour Hommes et Jeunes Gens

Modèle demi-ajusté ou ordinaire, en tweed mélangé gris ou brun. Spécial

14.95

En tweed Worsted anglais, à carreaux bruns. Valeur de 37.50 pour

24.50

Au rez-de-chaussée.

SPECIAL POUR SAMEDI

SURVEILLEZ BIEN CE CERCLE Chaque jour apportera son aubaine

BAS

Solde de nos BAS en fil de Lille, tricot uni, ou en soie artificielle, pour dames, couleurs: gris pâle, gris foncé, brun foncé, marine, noir et blanc. Pointures: 8 1/2 à 10. Valeur de .59 pour

.39

Au rez-de-chaussée.

Ceinture Marathon



La nouvelle ceinture "Marathon", le dernier cri du chic pour les hommes; cette ceinture lavable est faite par un procédé scientifique nouveau, avec du "flexyle", un produit de beaucoup supérieur au cuir et au caoutchouc. La boucle "Marathon" ajuste parfaitement et ne laisse pas glisser la ceinture. Couleurs de la ceinture: noir, zircon, gris et blanc.

1.50

Au rez-de-chaussée.

GRANDE VENTE DE CIGARES

Le Lord Tennyson, boîte de 50 cigares. 2.69

Le cigare Buster Brown, boîte de 50 cigares. 2.69

2,500 CIGARES Habana Seconds, boîte de 50: le cigare populaire. Rég. 2.50, samedi, la bte 1.69

PIPES en buyère, etc. Rég. .75, samedi. 59

PIPES en buyère, etc. Rég. .50, samedi. 39

Au rez-de-chaussée.



ARTICLES POUR COLLEGIENS CHEMISES DE NUIT PYJAMAS

CHEMISES DE NUIT en flanelle pour enfants, jolis dessins à rayures de couleurs, collet à même. Grand- .98

D'autres, marque "Little Prince", en flanelle plus pesante et de qualité supérieure. 1.69

MOUCHOIRS blancs pour enfants, grandeur 16 x 16, en beau nansouk. 1.10



MOUCHOIRS de fantaisie pour enfants, nouveaux dessins, marque Excel- .25

PYJAMAS en flanelle pour enfants, collet militaire, poche sur le côté, brandebourgs de soie. Grandeurs: 6 à 16 ans. Prix. 1.75

D'autres, marque "Little Prince", tissu plus pesant et qualité supérieure. 1.98

Grandeurs: 6 à 16 ans

MOUCHOIRS blancs en soie unie pour enfants. 59.

Au rez-de-chaussée.

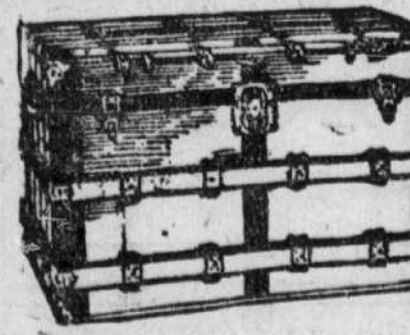
VENTE DE MALLES POUR LE COLLEGE

Malles très fortes, bonne grandeur. Grandeur 30 pouces. 5.95

Grandeur 32 pouces. 6.30

Grandeur 34 pouces. 6.55

Malles plus grosses et très fortes recouvertes en canevas imperméable. Grandeur 32 pouces. 8.25



Grandeur 34 pouces. 8.65

Grandeur 36 pouces. 9.00

Grandeur 40 pouces. 9.75

Petites malles en fibre, avec poignée en keratol, pour écoliers. Spécial. 98

Au deuxième.

FOURNITURES POUR ECOIERS

Cahiers bristolés. 05 et 06

Exercices. 05 à 25

Encre noire et rouge. 10 à 125

Porte-plumes. 01 à 10

Crayons de mine. 01 à 15

Gomme élastique. 01 à 25

Papier buvard. 05 à 15

Cahiers pour sténographes. 05 à 25

Tablettes. 10 à 34

Gomme à effacer. 01 à 15

Coffres. 10 à 35

Colle. 10 à 35

Encriers. 25 à 5.00

Compas. 25

Fonaises, la douzaine. 25

Au deuxième.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, St-André et St-Christophe.

Tél. Est 8000



"Venez faire le marin!"

LA MERVEILLEUSE CROISIERE DU SAGUENAY

Plus que deux chances d'entreprendre cette fameuse excursion d'une semaine les 20 et 27 août

ETES-VOUS ARRIVE A L'EPOQUE DE VOS VACANCES? Alors, vous avez de la veine, car elles viennent juste à point pour vous permettre d'entreprendre le voyage du Saguenay, de passer une semaine entière exquise, dans un confort luxueux, sur un bateau-palais, et de voir les paysages les plus magnifiques. Les touristes du monde entier disent que ce voyage est insurpassable.

PAS DE FRAIS D'HOTEL ADDITIONNELS, tous les repas se prennent à bord et vous avez une cabine pour le voyage entier.

Le vapeur "Cape Eternity" part de Montréal les samedis, 20 et 27 août, à 7 h. du soir, et arrive à Québec le lendemain matin. Suit une journée des plus enchanteuses sur le bas St-Laurent, laquelle se termine par la montée délicieuse au clair de lune de la mystérieuse rivière Saguenay jusqu'à Chicoutimi. Le voyage de retour vous fait voir les mêmes paysages de jour; vous arrivez le soir à Tadoussac, où vous visitez les bassins de pisciculture du gouvernement, l'église historique et les établissements des environs.

Repasant le mardi matin, nous arrivons à La Malbaie. — Le Newport canadien, — à temps pour le thé d'après-midi au Manoir Richelieu, l'hôtel de l'élite; il y a danse le soir. Refaisant votre route jusqu'à l'ancienne et pittoresque cité de Québec, vous assistez à un beau concert de fanfare sur la terrasse Dufferin, et consacrez toute une journée à la visite de la ville, du sanctuaire de Ste-Anne de Beauré, de la chute Montmorency ou de tout autre endroit de votre choix. Le bateau repart à 5 h. du soir pour Montréal, où vous arrivez le vendredi midi, à temps pour vous permettre de prendre le vapeur qui va aux Mille Îles, à Toronto et aux endroits de l'ouest.

Pourquoi ne pas passer ce dimanche sur le fleuve?

Douze heures de voyage délicieuses sur le pittoresque St-Laurent; 40 milles de paysage grandiose et les brises fluviales pour chasser vos soucis. Remplissez votre panier et emmenez la famille.

PRIX, ALLER ET RETOUR, \$1.55, Y COMPRIS LA TAXE. Le vapeur "Trois-Rivières" quitte le quai Victoria à 9 h. du matin, arrive à Lavaltrie, à St-Sulpice, à Lanoraie et à Sorel, et revient à Montréal vers 8 heures et demie du soir.

Ou bien, sautez les rapides

Voilà une attraction que les touristes de partout se paient à maintes reprises. En vertu d'un arrangement spécial, nous pouvons vous offrir une agréable excursion avec aller par voie ferrée et retour par le bateau des rapides. Prenez l'International Limité qui part de la gare Bonaventure à 11 h. de l'avant-midi (heure de l'économie de la lumière du jour), pour Cornwall. Le train arrive à temps pour vous permettre de prendre le bateau des rapides, lequel revient à Montréal vers 6 heures 45 du soir le même jour.

Renseignements et détails complets à la

CANADA STEAMSHIP LINES LIMITED

Main 4710 9 SQUARE VICTORIA

MONTREAL

HOTEL WINDSOR

Uptown 4740